Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Siredom

2019 - 2024

Révision 2022

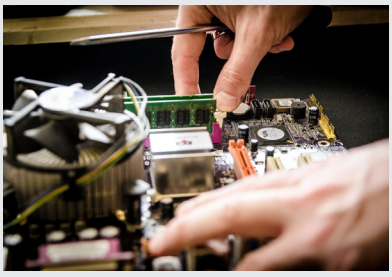

Déchets - Énergie

Siredom

Environnement

SOMMAIRE

INTRODUCTION ▸ p. 3

La prévention des déchets : de quoi parle t-on ? ▸ p. 4

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : qu'est-ce que c'est ? ▸ p. 4

I - Présentation du Siredom ▸ p. 6

1. Territoires et enjeux ▸ p. 6

2. Caractéristiques des ménages du Siredom ▸ p. 7

II. Le Siredom et la prévention des déchets ▸ p. 8

1. L'évolution des plans de prévention au Siredom ▸ p. 8

2. Bilan des actions du premier PLPD conduit par le Siredom ▸ p. 9

3. Analyse de l'évolution de la production des déchets sur le territoire du Siredom ▸ p. 19

4. Liens entre les actions du PLPD1 et le PLPDMA 2 ▸ p. 21

III. Actions du PLPDMA deuxième génération ▸ p. 22

1. Les grands axes ▸ p. 22

2. Les fiches action ▸ p. 23

3. Stratégie de mise en œuvre des actions sur l'ensemble du territoire ▸ p. 54

4. Moyens financiers et humains ▸ p. 59

5. Les partenaires ▸ p. 59

Annexes : indicateurs et ratios des déchets détournables, données issues de la caractérisation des déchets (source Siredom 2017) ▸ p. 61

INTRODUCTION :

La collecte des DMA du Siredom en 2018 est de 532,2 kg par habitant contre 558,1 kg en 2017 soit une baisse de la production. Même si cette production, en particulier, celle des déchets ménagers et assimilés, connaît un ralentissement ces dernières années, elle s'élève pourtant à 573 kg/habitant en 2013 en France. Croissance démographique, modes de vie et de consommation, mobilité croissante, achats individuels, urbanisation rampante et erreurs de tri sont autant d'éléments qui caractérisent cette production.

Évolution de la production des déchets en France - Source ADEME (2016)

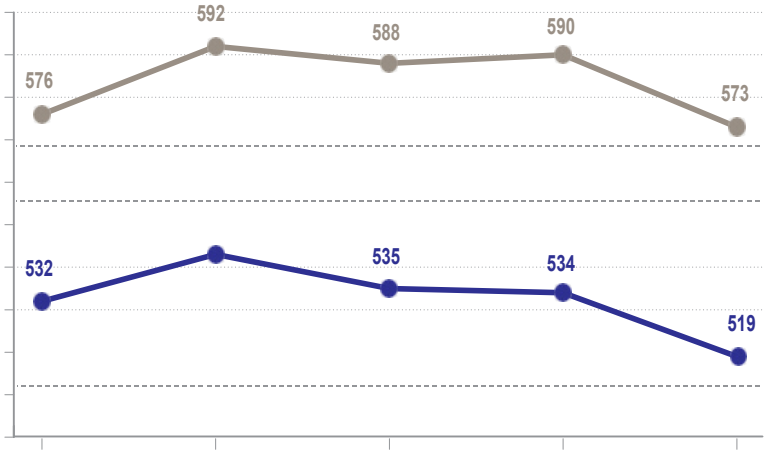

Déchets ménagers et assimilés (y compris déblais et gravats)

Déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats)

A travers les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010, il relève de la priorité nationale de faire face à l'augmentation de la production des déchets.

En effet, « la loi Grenelle 1 a relancé une politique axée en priorité sur la prévention des déchets, en promouvant notamment l'écoconception des produits. Elle fixe pour objectifs de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % par habitant en cinq ans ; de diminuer de 15 % les quantités de déchets incinérés ou enfouis à l'horizon 2012 ; d'instituer une tarification incitative dans un délai de cinq ans et de généraliser les plans et programmes de prévention auprès des collectivités ». La valorisation matière devient une nouvelle priorité.

Celle du « Grenelle II », a prévu la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) au plus tard au 1er janvier 2012, par les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés.

En 2015, la loi de la transition énergétique pour la croissance verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention des déchets, en affichant un objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010, et la limitation des quantités de déchets d'activités économiques produites, notamment dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics avec -70 % en 2020 pour le BTP et travaux publics. Le Siredom s'est alors engagé dans cette dynamique depuis 2006 en élaborant et en mettant en œuvre un programme local de prévention des déchets avec un lancement prévu en 2019.

En 2020, dans le rapport final de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, il est ressorti que la prévention était directement liée au service de collecte en porte à porte. Ainsi, à compter du 1er janvier 2021, les actions de prévention sont financées par les 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix où le Siredom effectue la collecte.

La prévention des déchets : de quoi parle-t-on ?

L'article L.541-1-1 du Code de l'environnement définit la prévention comme « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants » :

- la quantité de déchets générée, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

La directive-cadre européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets, transposée en droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010, place la prévention au premier rang dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets, le meilleur des déchets étant celui que l'on ne produit pas.

Schéma de la prévention au sein du cycle de vie d'un produit (source ADEME)

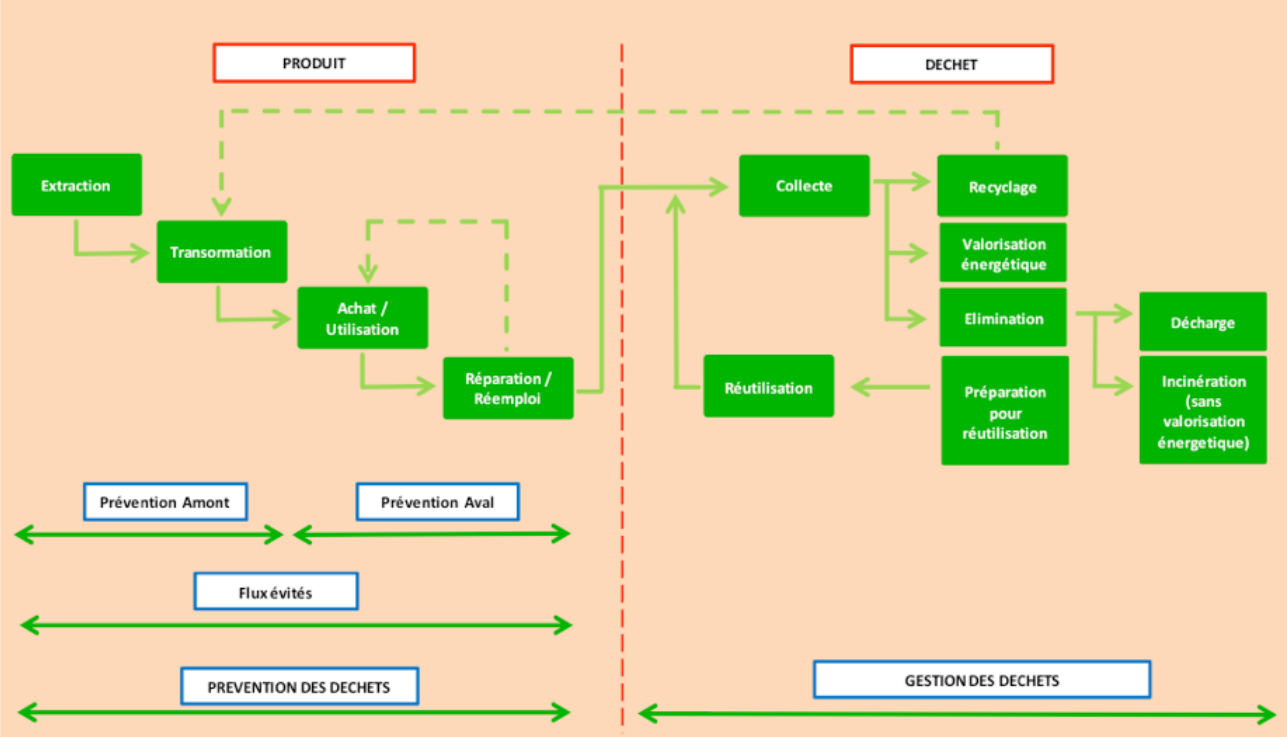

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : qu'est-ce que c'est ?

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

Le programme national de prévention des déchets, adopté au premier semestre 2014, comprend une mesure pour « déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locales ». Il prévoit au chapitre 2.2.11.3.1 de : « Clarifier le cadrage réglementaire des programmes locaux de prévention des DMA (PLPDMA).

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il explicite le cadre d'élaboration des PLPDMA, les procédures à suivre, leur contenu, et leur articulation avec les autres plans qui reste très importante et encore trop négligée, en concertation avec les parties prenantes, et en valorisant les retours d'expériences

méthodologiques et opérationnels sur les différents dispositifs de planification existants et la manière de les articuler.
Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement.

- **Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 194 (V)**
- **Décret PLPDMA du 10 juin 2015**

L'obligation d'élaboration et d'adoption du PLPDMA incombe à la collectivité ou au groupement de collectivités qui détient la compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA). C'est le cas du Siredom pour les 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix.

Des collectivités en charge de la collecte peuvent s'associer pour mettre en place un PLPDMA commun et en confier l'élaboration à un syndicat mixte, le syndicat de traitement des déchets, un département, ou un pays /parc naturel régional. Dans ce cas, l'article 5.541-41-25 stipule *« lorsque différentes collectivités territoriales se sont associées pour élaborer un programme en commun, celui-ci est adopté dans les mêmes termes par les organes délibérants de chaque collectivité ».*

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : Périmètre d'action

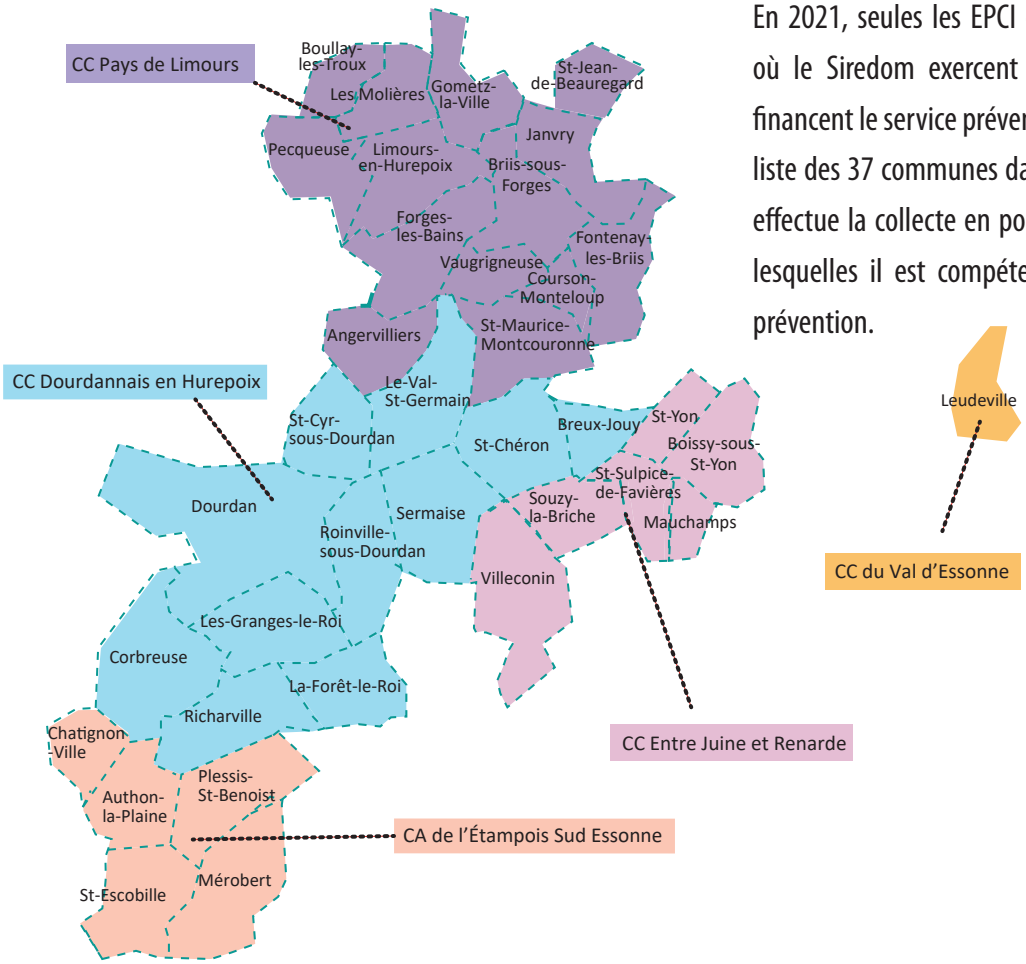

En 2021, seules les EPCI disposant de communes où le Siredom exercent la compétence collecte financent le service prévention du Siredom. Voici la liste des 37 communes dans lesquelles le Siredom effectue la collecte en porte à porte et donc dans lesquelles il est compétent pour effectuer de la prévention.

I - Présentation du Siredom

1. Territoires et enjeux

Le Siredom, « Syndicat pour l'Innovation le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères », est un syndicat intercommunal mixte fermé à la carte ayant pour missions principales la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés issus de son territoire.

Il a vu son territoire s'agrandir depuis 2009, année de lancement de son premier plan local de prévention des déchets (PLPD), puis au 1er janvier 2017, où il a intégré dans son territoire les 10 communes de l'ex Communauté de Communes de l'Arpajonnais (suite à sa fusion avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour former Cœur d'Essonne Agglomération). Au 1er janvier 2018, le Siredom a fusionné avec le SICTOM du Hurepoix, syndicat à compétence collecte. À ce jour, le Siredom compte 15 EPCI adhérents et 175 communes, réparties dans les départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Deuxième plus grand syndicat de France en termes de valorisation des déchets et acteur majeur en matière de gestion des déchets, le Siredom agit sur son territoire pour garantir aux administrés des collectivités adhérentes une maîtrise de la gestion des déchets, adossée à une stratégie de valorisation et de recyclage. Le syndicat a pour missions principales :

- L'aide et le soutien des communes dans le domaine de la réduction des déchets à la source
- Le traitement et la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés de plus de 900 000 habitants
- Le traitement des Déchets d'Activités Économiques
- La production d'énergies renouvelables
- La gestion de 24 éco-centres (déchèteries) avec plus de 130 000 tonnes de déchets collectés et valorisés/an
- La collecte des déchets sur les 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix
- L'accompagnement des communes dans la mise en place du tri sélectif et de l'optimisation de la collecte

Le territoire d'application du PLPDMA est composé de 37 communes, regroupés dans 5 EPCI et qui représente une population de 63 135 habitants.

EPCI	Communes	Population municipale 2020	Nb de communes
CCDH	Breux-joux, Corbreuse, Dourdan, La Fôret-le-Roi, Le Val-Saint-Germain, Les Granges-le-Roi, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Chèron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise	26 451	11
CCEJR	Boissy-sous-Saint-Yon, Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Souzy-la-Briche, Villeconin	6 483	6
CAESE	Authon-la-Plaine, Chatignonville, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille	1 943	5
CCPL	Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-le-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Les Molières, Pecqueuse, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Maurice-Montcouronne, Vaugrigneuse	26 795	14
CCVE	Leudeville	1 463	1
	TOTAL	**63 135**	**37**

Territoire et équipements du Siredom 2021

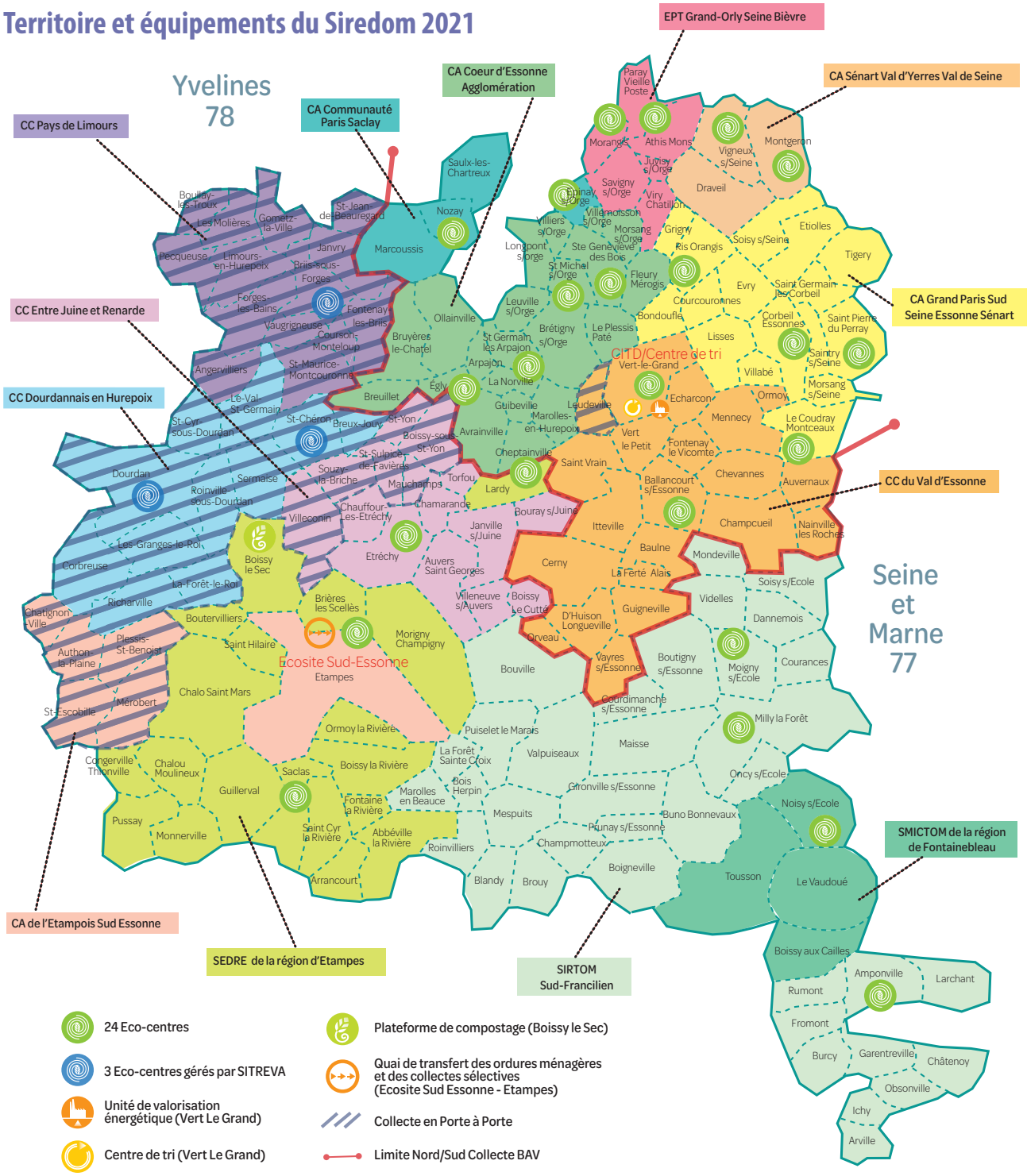

2. Caractéristiques des ménages du Siredom

Des ménages jeunes et de taille moyenne

Les ménages ont une production de déchets qui diffèrent tant par leurs quantités que par leur nature. Le territoire de l'Essonne représente 10% de la population d'Ile-de-France avec 1 268 228 habitants et une densité de 702,9 hab./km^2. Une partie du territoire du Siredom est également située en Seine-et-Marne.

La population du territoire est plutôt jeune, avec près de 20 % de la population qui a entre 15 et 29 ans et 21,6 % âgée de 30 à 44 ans. Les ménages sont composés pour 33,8 % de couple avec enfants, de 23,9 % de couple sans enfant. Ce pourcentage représente plus de la moitié des ménages du territoire.

L'hétérogénéité du territoire implique la prise en compte de ses spécificités et contraintes au regard du milieu dans lequel il s'inscrit : milieu urbain tourné vers la Métropole du Grand Paris produisant plus de déchets électroniques, un milieu semi-urbain moins dense et un milieu rural moins peuplé tourné vers le sud du territoire produisant plus de déchets verts.

II. Le Siredom et la prévention des déchets

1. L'évolution des plans de prévention au Siredom (2009-2015)

Le premier plan local de prévention des déchets mis en œuvre par le Siredom en 2009 a concerné une partie des collectivités adhérentes seulement, car l'ADEME avait fixé un seuil du nombre d'habitants permettant de mettre en place un PLP et de recevoir les aides financières.

7 EPCI adhérents du Siredom se sont également engagés auprès de l'ADEME à élaborer et à mettre en œuvre un PLPD. Ainsi, sur la période 2009-2015, 89 % de la population du Siredom est couverte par l'un des huit PLPD, ce qui reste important.

	Ensemble du territoire du Siredom						
	2009	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Nombre de PLP	5	6	7	8	8	8	8
Population couverte	394 996	561 864	600 238	620 741	621 823	638 434	681 013
	53,6 %	**76,3 %**	**83,9 %**	**84,3 %**	**84,5 %**	**84,5 %**	**89,21 %**

Les 7 EPCI adhérents qui ont mis en œuvre leur PLPD :

- ***Communauté d'Agglomération Évry Centre Essonne***
  - Bondoufle, Courcouronnes, Lisses, Ris-Orangis, Villabé
- ***Communauté d'agglomération Seine Essonne***
  - Corbeil-Essonnes, Etiolles, Le Coudray-Montceaux, Soisy-sur-Seine, Saint-Germain-lès-Corbeil
- ***Communauté d'Agglomération les Portes de l'Essonne***
  - Athis-Mons, Morangis, Savigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste
- ***Communauté d'Agglomération les Lacs de l'Essonne***
  - Viry-Châtillon et Grigny
- ***Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine***
  - Draveil, Montgeron, Vigneux-sur-Seine
- ***Communauté d'Agglomération du Val d'Orge***
  - Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Le Plessis-Paté, Leuville-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge
- ***Communauté de Communes du Val d'Essonne***
  - Champcueil, Mennecy, Vert-le-Grand, Echarcon, Ormoy, Vert-le-Petit, Fontenay-le-Vicomte, Chevannes, Auvernaux, Saint-Vrain, Ballancourt-sur-Essonne, d'Huison-Longueville, La Ferté-Alais, Nainville-les-Roches, Baulne, Vayres-sur-Essonne, Itteville, Cerny, Guigneville-sur-Essonne, Orveau

Les collectivités incluses dans le PLPD initié par le Siredom :

- ***Les communes indépendantes***
  - Morsang-sur-Seine, Saintry-sur-Seine, Tigery, Marcoussis, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Epinay-sur-Orge et Saint-Pierre-du-Perray
- ***Les syndicats :***
  - SIROM
  - SEDRE
  - SIEOM
- ***Communautés de Communes***
  - CC de l'Arpajonnais (Commune de Saint-Germain-lès-Arpajon uniquement)
  - CC de l'Etampois Sud Essonne (commune d'Etampes)
  - CC Entre Juine et Renarde

2. Bilan des actions du premier PLPD conduit par le Siredom de 2009 à 2015

Les actions à mettre en œuvre par le Siredom, lors de son premier programme de prévention des déchets, étaient organisées autour de cinq thématiques.

Thèmes	Actions
Thème 1 Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	▸ Sensibilisation en milieu scolaire (jeux) ▸ Opération « Moins de déchets pour mon école !» ▸ Sensibilisation aux achats éco-responsables ▸ Sensibilisation du grand public à la prévention
Thème 2 Actions éco exemplaires des collectivités	▸ Exemplarité du Siredom ▸ Exemplarité des collectivités ▸ Sensibilisation à la prévention destinée aux élus et au personnel communal
Thème 3 Actions emblématiques nationales	▸ Promotion du compostage domestique ▸ Promotion du compostage collectif ▸ Promotion du Stop pub ▸ Lutte contre le gaspillage alimentaire
Thème 4 Évitement de la production de déchets	▸ Promotion de la récupération des textiles et des dons aux associations ▸ Promotion de l'eau du robinet ▸ Promotion de la réparation et de la réutilisation
Thème 5 Actions de prévention quantitatives des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitatives	▸ Promotion des ampoules basse consommation et bonne gestion en fin de vie ▸ Sensibilisation à la reprise du 1 pour 1 et à la récupération des DEEE ▸ Jardiner au naturel ▸ Sensibilisation aux DDM

Bilan du thème 1 : sensibilisation des publics à la prévention des déchets

***Acteurs cibles** : public scolaire, grand public, consommateur et grande surface*

Action 1.1 : sensibilisation en milieu scolaire

L'objectif était de sensibiliser les enfants à la prévention des déchets et leur faire découvrir de manière ludique les gestes simples qui permettent de réduire les déchets. Depuis la mise en œuvre du PLPD, le nombre d'animations a considérablement augmenté. Par exemple, le nombre d'animations sur la prévention des déchets en milieu scolaire est passé de 7 en 2010 à 54 en 2015.

- Les animations scolaires sur la prévention des déchets ont été réalisées grâce à l'élaboration de jeux pédagogiques par les agents de prévention et tri du Siredom :
- Le pique-nique écologique : faire le lien entre le mode de consommation et la production de déchets
- Le loto des gestes simples : associer à un type de produit les gestes de prévention à accomplir pour éviter l'apparition de déchets
- La compost'attitude : découvrir le cycle de la matière, les déchets et les animaux participant au processus de compostage
- La course au goûter : réaliser ses courses pour un goûter mini déchets
- Le réduc'déchets : comprendre et apprendre les gestes de la réduction des déchets.

Action 1.2 : opération « Moins de déchets pour mon école ! »

L'objectif était de sensibiliser à la prévention des déchets et aux enjeux, acquérir des pratiques limitant la production de déchets et favoriser la modification des comportements au sein de la classe et de l'école. C'est un projet pédagogique dont les élèves sont les principaux acteurs.

Le SIREDOM a accompagné et a encadré des enfants dans l'élaboration d'un plan de prévention des déchets visant à réduire la production de déchets.

Cette action a été réalisée sur deux années scolaires : 2011/2012 et 2012/2013.

- La première année, l'opération était destinée aux écoles élémentaires. Trois écoles ont répondu à l'appel à candidature, deux écoles ont été retenues à Corbeil-Essonnes et à Cerny.
- La deuxième année, l'opération était destinée aux collégiens. Quatre collèges avaient répondu à l'appel à candidature. Un collège a été retenu à Lisses.

Action 1.3 : sensibilisation aux achats éco responsables

L'objectif était d'inciter les consommateurs à acheter des produits en vrac ou avec peu d'emballages tout en leur montrant l'intérêt économique.

Cette action consistait à sensibiliser les consommateurs aux achats responsables et aux produits générant moins de déchets au sein d'enseignes de la grande distribution à travers l'animation de stands « caddies comparatifs » et de l'étiquetage de produits.

- Action prévue initialement en 2012 avancée en 2011 suite à l'intérêt porté par 2 grandes surfaces lors de la SERD

(semaine européenne de la réduction des déchets) : Centre commercial Carrefour d'Étampes et d'Épinay sur Orge.

- 3 animations/stands : Le caddie mini/maxi déchets, le Stop rayon et la course au goûter. 5 jours au total d'animations riches d'enseignements.

Action 1.4 : sensibilisation du grand public à la prévention des déchets

Cette action n'a pas été mise en œuvre faute de moyens. Mais au travers des autres actions mises en œuvre, nous avons pu sensibiliser le grand public (sensibilisation aux achats éco responsables notamment).
Une fiche action du nouveau PLPDMA reprend la sensibilisation du grand public.

Bilan du thème 2 : Actions éco exemplaires des collectivités

Acteurs cibles : *Les collectivités et le Siredom*

Action phare des Programmes Locaux de Prévention des Déchets, la démarche d'exemplarité consiste à adopter au sein des collectivités des gestes pour réduire leur production de déchets. Dans le cadre de son rôle de meneur de PLP mais également dans son rôle d'animateur du territoire, le Siredom a développé cette action en 2 axes :

- L'exemplarité du Siredom avec la réalisation d'un plan d'action visant à réduire les déchets produits dans le cadre des missions et activités des agents du Siredom
- L'accompagnement des collectivités adhérentes avec la mise en place d'un programme de formations à destination des élus et agents des collectivités adhérentes du Siredom pour leur transmettre les outils pour agir sur leur territoire.

Action 2.1 : exemplarité du Siredom

L'objectif était de donner de la crédibilité aux actions du Siredom et à la démarche d'exemplarité. Mobiliser l'ensemble de l'équipe du Siredom sur la thématique « Prévention » en adoptant une démarche participative. Le but était de démontrer les avantages et la faisabilité de la réduction des déchets. Nous avons mis en œuvre auprès des services du Siredom des actions destinées à réduire les déchets produits par les services. Un diagnostic a été réalisé en 2011 et des actions ont été mises en œuvre pour l'exemplarité du Siredom la même année.

47 actions ont été proposées aux services, 28 ont été mises en place concrètement (exemple d'actions : utiliser les imprimés recto en papier de brouillon, l'envoi de documents par mail, boire l'eau du robinet lors des assemblées, faire le tri des déchets, etc…).

Action 2.2 : exemplarité des collectivités.

Cette action n'a pas été mise en œuvre faute de moyens humains pour suivre les collectivités. Dans l'élaboration du PLPDMA deuxième génération, une fiche action reprend cette action avec un relai sur les collectivités qui nous communiquera les actions mises en place et le suivi.

Action 2.3 : sensibilisation à la prévention destinée aux élus et personnel communal

L'objectif de cette action était de sensibiliser les élus et personnels communaux à la prévention des déchets, donner la méthodologie pour réduire les déchets de son service. Le Siredom a proposé des modules de formations aux différents

services des collectivités (gaspillage alimentaire, mettre en place une politique de prévention, limiter les produits dangereux, etc. . .). Les formations étaient dispensées par le service prévention du Siredom en journée.

- 12 formations réalisées en 2014. 68 participants et 25 collectivités engagées
- 7 formations réalisées en 2015. 56 participants et 32 collectivités engagées

Bilan du thème 3 : actions emblématiques nationales

Acteurs cibles : *habitants, collectivités, bailleurs sociaux, annonceurs, grand public, public scolaire*

Le thème 3 est consacré aux actions emblématiques nationales, avec la promotion du compostage domestique et collectif, la promotion du stop pub et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces actions ont été lancées bien avant le PLPD.

Action 3.1 : promotion du compostage domestique

L'objectif était de réduire les déchets végétaux et les ordures ménagères résiduelles (OMR) chez les habitants. A cet effet, des composteurs ont été distribués leur nombre croissant au fil des années a permis une action de réduction à la source concrète du déchet. De 2006 à 2014, 46 733 composteurs ont été distribués. Des formations sur le compostage étaient effectuées par les agents du Siredom pour les habitants. Rappelons que 100 % des communes couvertes par le PLPD, étaient engagées dans la promotion du compostage domestique montrant là encore une dynamique qui était déjà lancée. L'enquête biannuelle réalisée par le Siredom concernant le suivi de cette action révèle que, 40 % des habitants en 2010, contre 50 % en 2015 ont déclaré qu'ils pratiquent le compostage. Cette action a permis d'éviter 12 kg de déchets par habitant en 2011. Ce poids a progressivement augmenté jusqu'à 21,2 kg par habitant en 2015. Il a été enregistré depuis le lancement du compostage domestique, que les déchets végétaux en porte à porte et en apport en déchèterie ont diminué pour la première fois de 2013 à 2014, de 9 % et de 7 % respectivement, montrant un résultat chiffré de cette action.

Action 3.2 : promotion du compostage collectif

Le compostage collectif quant à lui, a mobilisé une résidence, pour une formation en 2014 et 7 résidences pour 2 formations en 2015. L'objectif était de permettre aux habitants vivant dans des immeubles/résidences d'avoir la possibilité de composter eux aussi, au pied de leurs immeubles. On enregistre pour cette action, la participation de 10 foyers en 2014 et 100 en 2015, soit une participation substantiellement supérieure. Pour ces 100 foyers, une plateforme a été installée à Épinay sur Orge en partenariat avec le bailleur ANTIN. Le bilan effectué en 2015 révèle qu'un résident sur quatre participe à l'opération.

Action 3.3 : promotion du stop pub

Permettre aux habitants qui le souhaitent de réduire les imprimés non sollicités (INS) dans leurs boîtes aux lettres était l'objectif fixé pour cette action. Pour cela, un nombre d'autocollants leur a été distribué. Plus précisément, 420 autocollants en 2010 et 7 500 en 2015, chiffre montrant une véritable volonté des habitants de réduire leurs déchets papiers. Selon l'enquête biannuelle réalisée par le Siredom concernant le suivi de l'évolution de cette action sur son territoire, il est à noter que 14 % des habitants ont déclaré qu'ils étaient en possession d'un autocollant en 2011. En 2013 et en 2015, 16 % ont déclaré qu'ils le possédaient. Le respect de l'autocollant a également évolué, passant de 55% en 2011 à 61 % en 2015. Ce qui a permis de passer de 1,69 kg/hab. en 2011 à 1,94 kg/hab. en 2015, de réduction de papiers.

Action 3.4 : lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire a été une action axée sur la sensibilisation en restauration scolaire et en direction du grand public. Plusieurs acteurs de la restauration collective ont été impliqués dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en 2015 sur le territoire. Afin de connaître les habitudes alimentaires de ses habitants, une enquête a été effectuée par le Siredom. Celle-ci révèle que 22 % des acteurs de la restauration collective jettent les aliments encore consommables et 67 % font la distinction entre la date limite de consommation (DLC) et la date limite d'utilisation optimale (DLUO). Les données quantitatives relatives au flux de déchets détournés ne sont pas disponibles, puisque cette action a été entamée à la fin de l'année 2014. En revanche, un guide destiné à la sensibilisation des habitants pour la réduction du gaspillage alimentaire a été réalisé et distribué à certaines collectivités venant assister les actions pour la restauration collective. Le deuxième PLPD prévoit de poursuivre et de renforcer cette action qui reste un enjeu prioritaire, les déchets organiques étant les plus importants dans les DMA.

Bilan du thème 4 : Évitement de la production de déchets

Acteurs cibles : *habitants, collectivités, distributeurs d'eau potable, professionnels de santé*

Le Siredom a également focalisé ses actions sur la promotion de la récupération des textiles et des dons aux associations, la promotion de l'eau du robinet, la promotion de la réparation et de la réutilisation / soutien des recycleries.

Action 4.1 : promotion de la récupération des textiles et des dons aux associations

L'objectif était de développer la récupération des textiles sur le territoire et de détourner le flux textiles des OMR tout en améliorant le réemploi. Le bilan issu de cette action révèle que le temps mobilisé pour la promotion de la récupération des textiles a considérablement augmenté passant de 8 h en 2010, à 110 h en 2014. Aussi, un guide de sensibilisation a été réalisé et distribué aux habitants (150 distribués en 2010, contre 275 en 2015). Comme autres actions majeures, nous avons déployé des bornes d'apport volontaire. Sur les 78 communes du PLPD engagées, 15 ont été équipées de 40 bornes. Ce chiffre est en perpétuel accroissement. En 2015, 38 communes ont été équipées de 75 bornes. L'enquête biannuelle effectuée par le Siredom indique que le nombre d'habitants ayant indiqué le don de leurs vêtements, était de 55 % en 2011 contre 65 % en 2015. Par conséquent, on note l'accroissement de la quantité de textile détourné, qui de 1,48kg/hab./an en 2010 a augmenté à 2,57 kg/hab./an en 2015, montrant une progression significative de la prévention.

Action 4.2 : promotion de l'eau du robinet

Concernant la promotion de l'eau du robinet, l'objectif était de diminuer les quantités d'emballages (bouteilles d'eau). Un guide de sensibilisation a été réalisé et distribué aux habitants (8 849 guides distribués en 2012 contre 14 310 en 2015). On note également la création de partenariats entre les EPCI et les syndicats des eaux du département. De 2 en 2011, le nombre de partenariats est passé à 19 en 2013 et a maintenu une constance jusqu'en 2015. Ces partenariats ont permis de mettre en place sur les lieux de vie des habitants des bars à eau. L'enquête biannuelle révèle que le nombre d'habitants ayant déclaré qu'ils buvaient l'eau du robinet était de 41 % en 2011. Il a connu un accroissement jusqu'à 51 % en 2013 et a encore baissé jusqu'à 45 % en 2015. Cette action a permis d'éviter un taux croissant d'emballages passant de 1,8 kg/hab./

an en 2010, à 2,02 kg/hab./an en 2015, chiffre laissant une bonne marge de progrès dans la lutte contre les emballages.

Action 4.3 : promotion de la réparation et de la réutilisation

L'objectif de cette action était de diminuer les quantités de déchets occasionnels. Le temps alloué à la promotion de la réparation et de la réutilisation/soutien des recycleries a connu un accroissement considérable. De 10 h en 2012, il est passé à 250 h en 2015. 3 partenariats ont été développés en 2015. Le nombre de points de réemploi en déchèterie est passé de 3 à 5. De plus, la notoriété des recycleries présentes sur le territoire, connait une forte hausse avec 13 % des habitants qui ont déclaré qu'ils connaissaient les recycleries du territoire en 2012 contre 27 % en 2015, chiffre parlant. Cette action a permis d'éviter un flux de 2 tonnes de déchets en 2012. Ce taux a monté progressivement jusqu'à 25,5 en 2015. Le potentiel de recycleries à ouvrir est important.

Bilan du thème 5 : actions de prévention quantitatives des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitatives

Acteurs cibles : *habitants, distributeurs (généraliste et bricolage)*

Les dernières actions concernent la sensibilisation à la reprise du "un pour un" et à la récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), la promotion des ampoules basse consommation, la promotion du jardinage au naturel et la sensibilisation aux déchets diffus spécifiques (DDS).

Action 5.1 : sensibilisation à la reprise du 1 pour 1 et à la récupération des DEEE

Il s'agissait ici de favoriser le réemploi et le « 1 pour 1 » des DEEE à travers une campagne de sensibilisation en direction des habitants. A cet effet, un guide d'information a été réalisé et distribué. Le nombre de guides distribué est passé de 950 en 2010 à 3 870 en 2015. Le temps alloué à cette opération a augmenté de manière progressive. De 10 h en 2010, il est passé à 55 h en 2015. En revanche, le nombre de personnes déclarant pratiquer le "un pour un" a baissé. Il est passé de 23 % en 2010 à 13 % en 2015.

Action 5.2 : promotion des ampoules basse consommation et bonne gestion en fin de vie

L'objectif était de diminuer la part des ampoules fluo compactes présente dans les OMR et d'améliorer le captage. Le temps alloué à cette action est passé de 50 h en 2011, à 150 h en 2015. Le nombre de guides distribués a aussi augmenté passant de 150 en 2013 à 210 en 2015. L'enquête biannuelle indique que le nombre d'habitants indiquant qu'ils jettent leurs ampoules dans les ordures ménagères résiduelles a considérablement baissé, passant de 36 % en 2010 à seulement 8 % en 2015, chiffre montrant que cette action est une réussite.

Action 5.3 et 5.4 : jardiner au naturel et Sensibilisation aux DDM

Ces deux actions n'ont pas pu être mises en œuvre durant ce premier PLPD faute de temps et de moyens humains et financiers. Néanmoins, la mise en place du deuxième PLPDMA, permettra de prendre en compte ces deux actions sous une autre forme.

Le Siredom a adopté un PARCEGES (plan d'actions visant à la réduction des gaz à effet de serres), destiné à réaliser plusieurs

projets respectueux de l'environnement et de la préservation de la biodiversité :

Jardins familiaux :

- Création de 3 jardins familiaux en 2016/2017

  - Lisses : création de 15 parcelles (entre 19 et 39 m^2 avec cabanons, récupérateurs d'eau, aires de compostage et de convivialité)

  - Breuillet : extension de jardins déjà existants (aménagement de 7 parcelles entre 80 et 100 m^2 avec cabanons, récupérateurs d'eau, aires de compostage et de convivialité)

  - Bondoufle : création de 15 parcelles (entre 30 et 80 m^2 avec cabanons, récupérateurs d'eau, aires de compostage et de convivialité)

Plantations de vergers pédagogiques :

- Création de 2 vergers pédagogiques en 2017

  - Brières-les-Scellés et Nozay : au total, plantation de 48 sujets (pommiers, poiriers, noyers, etc.), installation de 4 bancs et de 2 hôtels à insectes

- Création de 15 vergers pédagogiques en 2018

  - Ballancourt-sur-Essonne, Bois-Herpin, Bondoufle, Boissy-la-Rivière, Cerny, Courdimanche-sur Essonne, Fontenay le Vicomte, Limours, Mondeville, Morigny-Champigny, Ollainville, Pussay, Saint-Escobille, Saint-Hilaire, et Vert-le-Grand : au total, plantation de 186 sujets (pommiers, poiriers, pruniers etc.), 203 pieds de vignes, 479 petits fruitiers (framboisiers, groseilliers, cassissiers, etc.) et installation de 14 hôtels à insectes, 21 nichoirs à mésanges, 12 corbeilles et 17 bancs.

Réalisation d'un îlot de biodiversité

- Création d'un îlot de biodiversité à Saclas en 2016

  - Aménagement d'une zone humide de classe 2 d'une superficie d'environ 2 500 m^2 située à côté de l'éco-centre de Saclas : dépollution du site, mise en place d'une clôture et d'un portail (pour sécuriser le site), pose d'un panneau d'information et réalisation d'un inventaire faune/flore par une association

L'ensemble de ces actions a permis le classement de la zone en « Espace Naturel Sensible » par le Conseil Départemental.

Cet effort se poursuivra en 2019 et pour les années suivantes, en privilégiant l'aménagement de vergers pédagogiques particulièrement prisés par les communes du territoire du Siredom.

Globalement, on note la baisse des flux des déchets sur le territoire

- La production d'OMA qui était de 353 kg par habitant en 2010 a baissé de 21 kg/hab. en 2014 puis progressivement jusqu'à 6 % en 2015.
- Baisse de la production d'encombrants/tout venant de 32 kg/hab. en 2014 (1 % contrairement à l'objectif de 3 % fixé montrant une marge de progrès encore importante et des efforts à fournir).
- Baisse de la production des déchets verts de 16,8 kg/hab. en 2014 par rapport à une production de 82 kg/hab./an.
- Baisse de 6 % des DMA en 2015 par rapport à 2010, soit 34 kg/hab./an.

► Indicateurs d'activité et d'impact du Programme Local de Prévention

Libellé de l'indicateur du PLP		Unité de mesure	Méthode de mesure	Année de référence 2009	Résultats					Objectifs	
					1	2	3	4	5	kg/hab	%
Indicateurs et objectifs d'activités	**Indicateurs de moyens**										
	Nombre de ETP sur la prévention	nombre	comptage	2	2,5	3,5	3	2,75	2,5	-	-
	Temps mobilisé (mises en pac actions PLPD uniquement)	heure	comptage	0	363	1421	2130	2139	3062	-	-
	Indicateurs de réalisation										
	Nombres d'actions mises en place	nombre	comptage	5	6	9	11	13	14	-	17
Indicateurs et objectifs d'impacts	**Indicateurs de changements de comportements**										
	% d'habitants qui savent définir la prévention et citer des exemples d'actions	%	enquête bi-annuelle	-	21 %	-	28 %	-	27 %	-	70 %
	% d'habitants qui assimilent le tri à la prévention	%	enquête bi-annuelle	-	57 %	-	55 %	-	63 %	-	20 %
	% d'habitants qui connaissent le programme local de prévention	%	enquête bi-annuelle	-	0 %	-	18 %	-	13 %	-	50 %
	Indicateurs de flux										
	Baisse de la production d'OMA	%	(kg/hab N - kg/hab 2009) / (kg/hab 2009) x 100	346 kg/hab	-3,6 %	-4,0 %	-4,9 %	-7,0 %	-9,0 %	- 24,2 kg/hab	-7 %
	Baisse de la production d'encombrants	%	(kg/hab N - kg/hab 2009) / (kg/hab 2009) x 100	98 kg/hab	10 %	16 %	29 %	34 %	-1,0 %	-3 kg/hab	-3 %
	Baisse de la production de DV	%	(kg/hab N - kg/hab 2009) / (kg/hab 2009) x 100	82 kg/hab	-4,9%	7,0%	4,97 %	18 %	21,7 %	-16,8 kg/hab	-21 %
	Baisse de la production des DMA	%	(kg/hab N - kg/hab 2009) / (kg/hab 2009) x 100	584 kg/hab	-2 %	0 %	2 %	4 %	-5,5 %	-	-8 %

► Les données relatives au bilan des actions du PLPD 1 sont présentées dans le tableau des indicateurs d'activité et d'impacts :

Actions du programme local de prévention 2010/2014	Date lancement effective ou prévisionelle	Type d'indicateur		Indicateurs de suivi des actions	Unité de mesure	Méthode de mesure	Suivi des Indicateurs						
							Année de référence 2008	2009	2010/2011 1	2011/2012 2	2012/2013 3	2013/2014 4	2014/2015 5
Thème 1 : SENSIBILISATION DES PUBLICS A LA PREVENTION DES DECHETS													
SENSIBILISATION EN MILIEUX SCOLAIRE	2006	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage	42	41	52	80	210	150	330
			réalisation	nombre d'animations réalisées	nbre	n+n1+n2+n3...	4	7	11	21	29	41	54
" MOINS DE DECHETS POUR MON ECOLE"	2010	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage	-	161	190	350	110		
			réalisation	nombre de classes ayant participées	nbre	n+n1+n2+n3...	0	2	5	7	8		
SENSIBILISATION AUX ACHATS ECO RESPONSABLES	2012	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage	-	-	-	158	65	50	35
			réalisation	nombre de stands/animations réalisées	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	2	2	2	2
			réalisation	nombre de personnes sensibilisées	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	200	200	200	200
		Impact	participation	% d'habitants indiquant être attentif aux emballages lors de leurs achats	%	enquête bi-annuelle	-	-	62%	-	55%	-	52%
SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC A LA PREVENTION	2013	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage							
			réalisation	nombre de soirée débat réalisées	nbre	n+n1+n2+n3...							
Thème 2 : ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES DES COLLECTIVITES													
EXEMPLARITE DU SIREDOM	2011	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage	-	-	-	128	70	119	130
			réalisation	nombre d'actions proposés	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	47	47	47	47
		Impact	participation	nombre d'actions mises en place par les services	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	22	25	26	28
SENSIBILISATION A LA PREVENTION DES COLLECTIVITES (formations)	2013	Activité	Moyen	temps mobilisé	heure	comptage	-	-	-	35	335	840	600
			réalisation	nombre de formation réalisées	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	-	0	12	7
		Impact	participation	nombre de collectivités engagées	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	-	0	25	32
			participation	nombre de participants aux formations	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	-	0	80	56
Thème 3 : ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES													
PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMMESTIQUE	2006	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage	NC	NC	120	174	106	101	112
			réalisation	nombre de composteurs distribués	nbre	n+n1+n2+n3...	2718	3436	11333	15592	16585	18048	19301
			réalisation	nombre de formations réalisées	nbre	n+n1+n2+n3...	2	6	21	29	32	35	38
			réalisation	nombre de communes PLPD engagées	nbre	n+n1+n2+n3...	29	46	72	76	78	78	78
		Impact	participation	% d'habitant ayant déclarer pratiquer le compostage	%	enquête bi-annuelle	-	-	40%	-	48%	-	50%
			flux évités	DV et DC détournés	kg/hab/an	(nb de foyers équipés x 2,5 pers x 80kg) / nb d'habitant	-	-	12	17	18,6	20	21,2
PROMOTION DU COMPOSTAGE COLLECTIF	2013	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage	-	-	-	-	-	33	550
			réalisation	nombre de résidences impliquées	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	-	-	1	7
			réalisation	nombre de formations réalisées	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	-	-	1	2
		Impact	participation	nombre de foyers impliquées	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	-	-	10	100
PROMOTION DU STOP PUB	2005	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage	NC	NC	10	30	35	55	35
			réalisation	nombre d'autocollants distribués	nbre	n+n1+n2+n3...	NC	420	1094	2654	4400	6200	7500
		Impact	participation	% déclarant posséder un autocollant	%	enquête bi-annuelle	-	-	14%	-	16%	-	16%
			participation	% respect de l'autocollant	%	enquête bi-annuelle	-	-	55%	-	62%	-	61%
			flux évités	quantité de papier évité	kg/hab/an	(nb de foyer estimé x 2,5 persx 12kg) / nb d'habitant	-	-	1,69	-	1,92	-	1,94
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	2014	Activité	moyen	Temps mobilisé	heure	comptage	-	-	-	-	-	71	670
			réalisation	Nombre d'acteurs de la restauration collective impliqués	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	-	-	-	2
		Impact	participation	% personnes indiquant jeter les aliments	nbre	enquête bi-annuelle	-	-	-	-	-	-	22%
			participation	% personne faisant la distinction DLC / DLUO	nbre	enquête bi-annuelle	-	-	-	-	-	-	67%

Actions du programme local de prévention 2010/2014	Date lancement effective ou prévisionelle	Type d'indicateur		Indicateurs de suivi des actions	Unité de mesure	Méthode de mesure	Suivi des Indicateurs						
							Année de référence 2008	2009	2010/2011 1	2011/2012 2	2012/2013 3	2013/2014 4	2014/2015 5
Thème 4 : LES AUTRES ACTIONS D'EVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DECHETS													
PROMOTION DE LA RECUPERATION DES TEXTILES ET DES DONS AUX ASSOCIATIONS	2006	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage	NC	NC	8	36	69	110	55
			réalisation	nombre de guides distribués	nbre	n+n1+n2+n3...	100	260	150	255	200	0	275
			réalisation	nombre de bornes implantés	nbre	n+n1+n2+n3...	28	30	40	46	70	71	75
		Impact	participation	nombre de communes équipées	nbre	n+n1+n2+n3...	13	15	25	26	38	38	38
			participation	% d'habitants indiquant donner leurs vêtements	%	enquête bi-annuelle	-	-	55%	-	62%	-	65%
			flux évités	quantité de textile détourné	kg/hab/an	quantité collecté par partenaires / nb d'habitant	1,25	1,35	1,48	1,75	2,36	2,56	2,57
PROMOTION DE L'EAU DU ROBINET	2012	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage	-	-	-	254	181	120	90
			réalisation	nombre de guide distribué	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	-	8849	12079	14310
			réalisation	nombre de partenariat	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	2	19	19	19
		Impact	participation	% d'habitants déclarant boire l'eau du robinet systématiquement	%	enquête bi-annuelle	-	-	41%	-	51%	-	45%
				% d'habitants déclarant boire l'eau du robinet rarement ou jamais	%	enquête bi-annuelle	-	-	35%	-	35%	-	34%
			flux évités	quantité d'emballage évitée	kg/hab/an	(nb de foyer estimés x 2,5 pers x 4kg) / nb d'habitant	-	-	1,8	-	2,03	-	2,02
PROMOTION DE LA REPARATION ET DE LA REUTILISATION / SOUTIEN DES RECYCLERIES	2014	Activité	moyen	temps mobilisés	heure	n+n1+n2+n3...	-	-	-	-	10	190	250
			réalisation	nombre de partenariats développés	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	-	2	4	3
			réalisation	nombre de points réemploi en déchèterie	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	-	3	5	5
		Impact	participation	% d'habitants déclarant connaitre les recycleries du territoire	%	enquête bi-annuelle	-	-	-	-	13%	-	27%
			participation	% d'habitants déclarant acheter ou donner aux recycleries	%	enquête bi-annuelle	-	-	-	-	18%	-	15%
			Flux "évités	tonnage récupérés en déchèterie par les partenaires	tonnes	n+n1+n2+n3...	-	-	-	-	2	10,5	25,5
Thème 5 : ACTIONS DE PREVENTION QUALITATIVE													
SENSIBILISATION A LA REPRISE DU UN POUR UN ET A LA RECUPERATION DES DEEE	2008	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage	NC	NC	10	150	75	70	55
			réalisation	nombre de guides et affiches distribués	nbre	n+n1+n2+n3...	310	840	950	1180	1680	3250	3870
		Impact	participation	% d'habitants déclarant pratiquer le 1 pour 1	%	enquête bi-annuelle	-	-	23%	-	10%	-	13%
PROMOTION DES AMPOULES BASSE CONSOMMATION	2013	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage	-	-	-	50	94	230	150
			réalisation	nombre de dépliants distribués	nbre	n+n1+n2+n3...	-	-	-	-	-	150	210
			participation	% d'habitants indiquant jeter leurs ampoules dans les OMR	%	enquête bi-annuelle	-	-	36%	-	10%	-	8%
PROMOTION DU JARDINAGE AU NATUREL	2013	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage							
			réalisation	nombre de guides pratique diffusés	nbre	n+n1+n2+n3...							
		Impact	participation	nombre de partenariat développés	nbre	n+n1+n2+n3...							
			participation	% d'habitants indiquant utiliser des produits phytosanitaire	%	enquête bi-annuelle							
			participation	% d'habitants indiquant pratiquer le paillage, le mulching ou le compostage	%	enquête bi-annuelle							
SENSIBILISATION AUX DDM	2014	Activité	moyen	temps mobilisé	heure	comptage							
			réalisation	nombre de guides distribués	nbre	n+n1+n2+n3...							
			réalisation	nombre de partenariats développés	nbre	n+n1+n2+n3...							

3. Analyse de l'évolution de la production des déchets sur le territoire du Siredom

La production des déchets est fonction de l'accroissement de la population sur l'ensemble du territoire (+13,7 % entre 2010 et 2017), et à l'impact de la loi NOTRe qui a eu pour conséquence l'arrivée de dix nouvelles communes au sein du syndicat dans le cadre de la fusion du Siredom avec le SICTOM du Hurepoix ainsi que le développement du réseau des déchèteries.

Évolution des tonnages

Par rapport à l'année de référence donnée lors du Grenelle 2, c'est-à-dire 2010, les tonnages relevés en 2017 à périmètre constant indiquent les tendances suivantes (hors tonnages des communes de l'Arpajonnais) :

- **OM Résiduelles : - 3,8 %**
- **Verre : + 3,1 %**
- **Collecte sélective : + 20,2 %**
- **OMA : - 0,5 %**

Observation : il y a eu transfert de déchets recyclables, présents dans les OMR, vers la collecte sélective suite notamment à l'extension des consignes de tri a tous les emballages ménagers plastiques mais également du fait du geste de tri des habitants. Globalement, les tonnages d'ordures ménagères et assimilés (OMA) baissent au regard de 2010 (près de 1 200 t évitées), ce qui signifie une baisse de la production des déchets.

- **Déchets des services techniques : + 2,7 %**
- **Déchets végétaux porte à porte : + 2,5 %**
- **Déchets végétaux issus des éco-centres : + 44,6 %**

Observation : les déchets supplémentaires captés proviennent notamment de la mise à disposition d'une déchèterie mobile dédiée à ces déchets sur la commune de Noisy-sur-École sur une période importante de l'année 2017, mais également des apports réalisés sur les deux plateformes spécifiques aux déchets végétaux (Moigny-sur-École et Noisy-sur-École) qui ont ouvert en fin 2017. Même si ces communes sont rurales, les habitations ayant de grands jardins, il y a nécessité de disposer de déchèteries pour les déchets verts sur ce territoire.

- **Inertes et Plâtres : + 5,6 %**
- **Encombrants porte à porte : - 39,9 %**
- **Encombrants issus des éco-centres : + 50,5 %**

Observation : un transfert a eu lieu entre les collectes en porte à porte et les apports en déchèteries pour les encombrants. La hausse s'explique aussi du fait de l'ouverture de trois éco-centres en 2017 (Le Coudray-Montceaux, Saint-Germain-lès Arpajon, Etréchy) qui donne l'opportunité aux usagers procédant au nettoyage/vidage de leur habitation de venir déposer sur l'équipement.

Évolution des ratios de DMA en kg/hab./an

→ **Périmètre 2017 du SIREDOM**

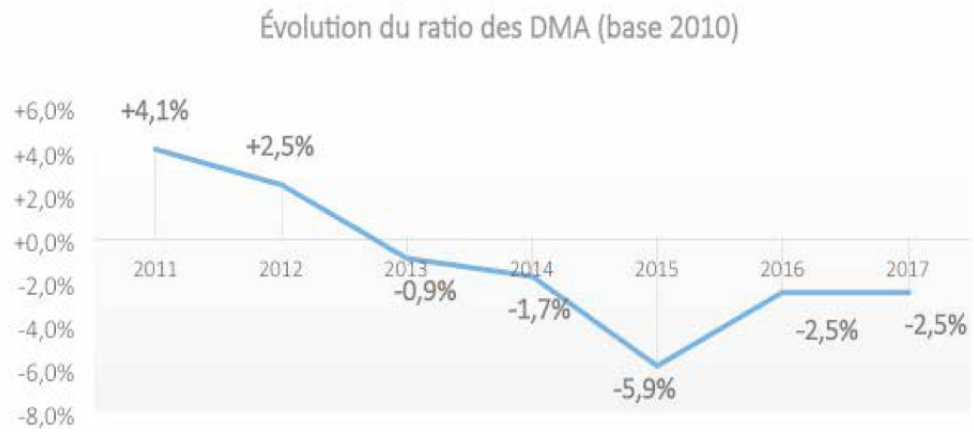

→ **Périmètre constant (sans les communes de l'Arpajonnais)**

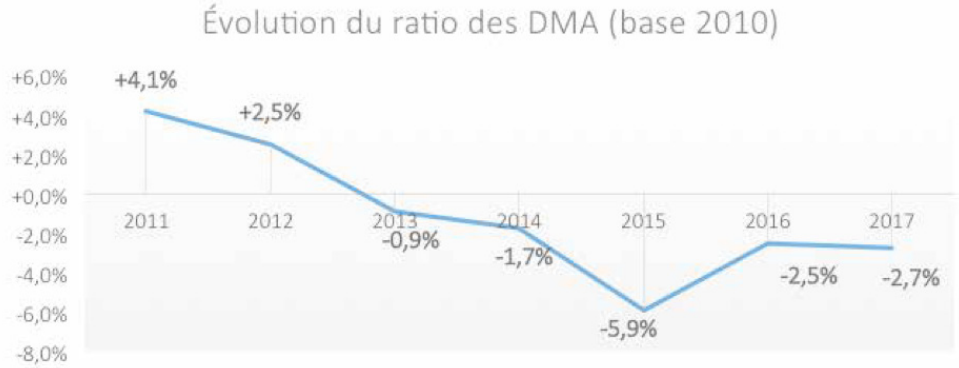

Observation : les actions mises en œuvre par le Siredom ont permis de réduire de 2,5 % ce ratio de déchets en 2017 (base 2010).

A périmètre constant en 2017, ce ratio passe à – 2.7 %

L'évolution de ce ratio par flux se décompose de la façon suivante :

- **OMR : - 10,5 %**
- **Verre : - 3,1 %**
- **Collecte sélective : + 13,1 %**
- **OMA : - 7,2 %**

Globalement, le ratio des DMA diminue de 7,2 % par rapport à 2010. Ce ratio est en constante diminution depuis 2013. Il est passé de 352 kg/hab./an en 2010 à 326,6 kg/hab./an en 2017.

- **Déchets des services techniques : - 4,4 %**
- **Déchets végétaux porte à porte : - 4,8 %**
- **Déchets végétaux issus des éco-centres : + 37,7 %**

- **Inertes et Plâtres : - 6,1 %**
- **Encombrants porte à porte : - 44,1 %**
- **Encombrants issus des éco-centres : + 33,8 %**

Le ratio de DMA du SIREDOM est passé de 570 kg/hab./an en 2010 à 554 kg/hab./an en 2017.

4. Liens entre les actions du PLPD1 et le PLPDMA 2

→ Il ressort de l'analyse de ces données que le Siredom a mis en œuvre des actions non négligeables dans la prévention des déchets. De plus, la diversité de ces actions fait intervenir une diversité d'acteurs et partenaires, que ce soient les plus jeunes, le grand public, les commerçants, les entreprises, les institutionnels, les collectivités adhérentes, etc.

→ La plupart de ces actions ont connu des résultats considérables et ont permis de réduire les déchets depuis le début de la mise en œuvre du PLPD.

→ Néanmoins, certaines actions telles que la promotion de la récupération des textiles ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire sont des actions sur lesquelles le Siredom devrait encore focaliser plus d'efforts pour avoir des résultats beaucoup plus prononcés.

C'est d'ailleurs l'objectif que se donne ce nouveau PLPDMA. Même le Siredom va consentrer ses effort sur les 37 communes de la compétence, il restera disponible pour tous les communes afin des les accompagner, de les conseiller et de les sensibiliser.

Evolution des ratios des OMA et DMA (PLPD du Siredom ou tout le territoire)

→ **Collectes et apports en déchèteries**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ratio (kg/hab/an)							
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	293	289	287	281	275	274	268
Collecte sélective	42	43	45	45	43	44	43
Verre	21	21	21	21	20	20	20
Ordures ménagères et assimilées (OMA)	356	353	352	347	338	338	332
Evolution ratio OMA 2010			**0,0 %**	**-1,7 %**	**-4,1 %**	**-4,1 %**	**-6,0 %**

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Evolution du ratio de DMA par rapport à 2010		4,2 %	2,6 %	0,3 %	-0,6 %	-6,0 %
Ratio DMA (kg/hab/an)	572	596	587	574	569	538

III. Actions du PLPDMA deuxième génération

1. Les grands axes

Axe 1 : actions de prévention à destination des habitants en lien avec les adhérents et les communes du territoire

1 - Promotion du compostage : domestique et collectif

2 - Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

3 - Mise à disposition de poules et de poulaillers

4 - Promotion de la récupération des textiles

5 - Promotion du Stop pub

Axe 2 : actions éco-exemplaires des collectivités

6 - Mise en place de vergers partagés du Siredom : autoconsommation et éco-consommation de fruits et légumes

7 - Sensibilisation à la prévention destinée aux élus, aux personnels communaux et aux acteurs relais

8 - Promotion de la commande publique responsable au sein du Siredom

9 - Installation de Give Box et promotion du don et de l'échange

Axe 3 : fédérer, animer et s'appuyer sur les réseaux d'acteurs relais, vecteurs de diffusion des informations

10 - Sensibilisation à destination des publics peu sensibilisés en matière de prévention et tri des déchets, en partenariat avec les bailleurs sociaux

11 - Campagne d'information auprès des acteurs du BTP pour accompagner les pratiques

Axe 4 : stratégie d'approche et d'animation dans la diffusion des messages de prévention permettant de toucher le plus grand nombre

12 - Réalisation d'une exposition itinérante sur la prévention des déchets

Axe 5 : économie circulaire : Écologie industrielle et territoriale et économie de fonctionnalité

13 - Communication du Siredom sur les AMAP et les activités maraîchères et horticoles en circuit court producteur/consommateurs locaux évitant la production de déchets d'emballages et de conditionnement intermédiaire

14 - Conception d'un catalogue de programmes d'intervention et diffusion des jeux pédagogiques créés par le Siredom, à destination des scolaires confiés au tissu associatif local

15 - Promotion du tri et de la prévention des déchets des marchés forains

16 - Mise en réseau des acteurs du réemploi avec création d'un évènement fédérateur sur le réemploi

17 - Initiative du Siredom vers les professionnels et les associations pour la réparation et le dépôt d'objets réutilisables

2. Les fiches action

Axe 1 : Actions de prévention à destination des habitants en lien avec les adhérents et les communes du territoire

→ Fiche action N°1

Promotion du compostage : domestique et collectif

Objectif général et contexte :

Détourner les flux de déchets végétaux et OMR de la collecte et du traitement.

Contexte règlementaire :

- Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) : réduction de 10 % les DMA entre 2010 et 2020.
- PREDMA : stabilisation du tonnage des déchets verts.

Contexte territorial :

- Taux d'habitat pavillonnaire : 51,2 %
- Forte demande des collectivités : près de 60 000 composteurs distribués depuis 2006

Cette opération consiste à promouvoir la pratique du compostage auprès des foyers résidents en habitat pavillonnaire muni d'un jardin et s'accompagne de la distribution de composteurs.

Lors des actions de sensibilisation, toutes les formes de compostage seront présentées. Chacune des collectivités adhérentes définira les modalités de mise à disposition de composteurs aux habitants de son territoire.

Le compostage individuel est un vecteur de sensibilisation au jardinage au naturel et permet de réduire l'usage d'engrais chimique.

Au-delà de la réduction des déchets verts, le compostage individuel est le « cheval de Troie » de la prévention des déchets.

Dans cette même optique, les actions du Siredom vont également se focaliser sur la promotion du compostage collectif, puisque, près de la moitié de son territoire est occupé par des habitats collectifs (48,8%). Ce qui permettra non seulement, de réduire le volume de déchets à collecter mais également de créer du lien social.

Public(s) cible(s) :

- Les habitants en logement pavillonnaire via les collectivités adhérentes
- Les habitants et les bailleurs dans le cas des habitats collectifs

Objectifs visés :

- Développer la pratique du compostage en habitat pavillonnaire et en habitat collectif
- Mobiliser et former des référents locaux (personnels des services techniques, conseillers prévention, etc.)
- Sensibiliser les habitants à la prévention des déchets (les aider à consommer autrement en jetant moins de déchets compostables.)

Description des étapes de l'action :

Compostage domestique :

Première action :

- Recenser le nombre de composteurs distribués
- Faire le suivi : depuis que les habitants ont reçu les composteurs en 2006, compostent-ils toujours ? (récupérer les données auprès des EPCI, enquête de satisfaction)
- Bilan du compostage domestique, continuité depuis 2006
- Redéfinir les contours de l'action en partenariat avec les collectivités adhérentes et les relais locaux
- Créer un réseau de relais d'information sur le territoire
- Organiser des évènements de sensibilisation des habitants en partenariat avec les collectivités adhérentes
- Nouveau : lors de la mise en place de composteurs sur les communes participant déjà à l'opération, mettre en place des familles témoins.

Deuxième action :

- Évaluer le développement de la pratique du compostage par la réalisation d'une enquête sur l'ex SICTOM du Hurepoix en envoyant un questionnaire aux collectivités (travailler avec les EPCI)
- Analyser les données
- Faire une présentation de l'action aux élus
- Mettre en place l'opération compostage domestique sur les collectivités de l'ex-sictom de l'Hurepoix intéressées avec mise en place de familles témoins.

Compostage collectif :

- Faire un courrier aux EPCI pour les inviter à répertorier les bailleurs sur leurs territoires
- Répertorier les bailleurs du territoire
- Proposer une rencontre avec ces bailleurs leur expliquant le projet, envoyer une fiche explicative de cette action aux bailleurs
- Prévoir un planning de mise en place du projet (formation, nombre de plateformes, lancement, famille témoin, etc.)
- Établir un suivi du projet avec un référent par site
- Travailler avec les associations relais au cas où plusieurs bailleurs seraient intéressés au cours de la même année (maximum 6 bailleurs par an)
- Fourniture du matériel par le Siredom
- Si le projet présente les résultats escomptés, le Siredom accompagnera les communes souhaitant la mise en place de nouvelles plateformes afin d'élargir l'opération.

Partenariats envisagés :

Compostage domestique :

- Partenariat technique : collectivités adhérentes,
- Partenariat financier : le Conseil Régional Ile-de-France

Compostage collectif :

- Bailleurs, entreprises de paysagistes, collectivités, habitants

Eléments de planning de déroulement de l'action : toute la durée du PLPDMA

Indicateurs : nombre de composteurs fournis, famille témoin (pour tonnage de DV détourné)

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Achat de composteurs individuels et collectifs : Participation financière des EPCI et subventions extérieures

Compostage domestique :

Estimation budgétaire composteurs :

	2022	2023	2024
Quantités commandées	2 000	2 000	2 000
Coût	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Subventions	CRIF : 35 %	CRIF : 35 %	CRIF : 35 %
	28 000 €	28 000 €	28 000 €

Moyens humains :

1 animateur PLPDMA (agent du Siredom ou association relais)

% Temps affecté à la mise en place de cette action : 13 % (d'un emploi à plein temps).

Moyen de communication :

6 000 guides compostage (service communication), affiche, exposition et réseaux sociaux.

Compostage collectif :

Estimation budgétaire :

Le coût financier sera défini en fonction du nombre de composteurs mis en place par résidence. Sachant qu'un composteur de 570 l en bois coute 55,35 euros.

Moyens humains :

1 animateur PLPDMA (agent du Siredom, bailleurs, syndic ou associations relais) et un maitre composteur pour former le personnel qui sera en charge de l'utilisation au quotidien du composteur collectif

Moyens de communication :

Guide rédigé et imprimé en interne (service communication), panneau pour composteur et powerpoint pour formation sur le compostage.

De 2010 à 2015, période de mise en œuvre du PLPD1, l'opération compostage a permis de distribuer 32 829 composteurs domestiques sur le territoire du SIREDOM. Grâce à cette distribution, Cette opération a permis de détourner environ **8,60 kg/hab./an de déchets verts** ce qui représente **1,8 % de l'objectif national de 10 %.**

Mais si nous prenons en compte le nombre de composteurs distribués depuis le lancement en 2006, soit 56 478 composteurs domestiques. Le tonnage détourné est de **13,67 kg/hab./an de déchets verts** ce qui représente **2,9 % de l'objectif national de 10 %.**

Mode de calcul : nombre de composteurs x 2,5 hab. x 80 kg/nombre d'habitants

→ Fiche action N°2

Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Contexte et objectif général :

La loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire implique de responsabiliser et de mobiliser les acteurs du secteur alimentaire. Notre objectif est de sensibiliser les acteurs de notre territoire (collectivités, consommateurs, acteurs de l'agro-alimentaire, . . .) contre le gaspillage alimentaire.
De plus, la régelmentation française et européenne fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets de jardins) au 31/12/2023.

Public(s) cible(s) :

- Collectivités, habitants, consommateurs, acteurs de l'agro-alimentaire,. . . .

Objectifs visés :

- Apprendre les gestes simples pour gaspiller moins
- Faire prendre conscience au consommateur qu'il peut agir au quotidien, tout en faisant des économies.
- Inciter les établissements scolaires et publics à réduire les quantités de déchets alimentaires produits
- Mettre en place un diagnostic pour mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets

Description des étapes de l'action :

Créer des actions différentes pour chaque entité ou public (voir exemple d'action noté dans tableau ci-dessous).

- Prises de contacts avec les collectivités et établissements intéressés
- Prévoir une réunion de concertation et d'échanges entre les collectivités sur les actions qui ont fonctionné
- Orienter les actions sur les restaurations collectives : cantines scolaires, cantines des collectivités, cantines des entreprises (outil de communication)
- Faire une formation dans quelques écoles du territoire pour donner des conseils sur la manière d'éviter le gaspillage alimentaire (créer un powerpoint à destination des enseignants et du personnel de cantine, des élèves).
- Opération « Stop au gaspillage » en milieu scolaire et l'opération « Cuisine anti gaspi » pendant la SERD ou à l'occasion de manifestations sur le développement durable

- Élaboration ou mise à jour des triptyques ou des guides anti gaspi, à destination des différents publics du territoire du Siredom
- Prévoir un planning en fonction des actions et des publics visés
- Mettre en place un suivi
- Faire un bilan des actions afin de les reconduire ou pas
- Mettre en place un état des lieux approfondi et une étude comparative des différentes solutions envisageables de tri à la source des biodéchets
- Monter le dossier de demande de subvention avec l'ADEME dans le cadre du diagnostic sur le tri à la source des biodéchets

Partenariats envisagés :

- Les collectivités, les acteurs de l'agro-alimentaire, les habitants, les cuisines collectives, le département, les associations et les supermarchés

Eléments de planning de déroulement de l'action :

La mise en œuvre du diagnostic sur le tri à la source des biodéchets sera engagée au plus vite et la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire se déroulera sur toute la durée du PLPDMA grâce aux outils créés (distribution de guide anti gaspi)

Indicateurs de résultats

- Nombre de participants selon le public
- Tonnages de denrées non gaspillées
- Économies réalisées

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire : 3 500 euros (budget communication) et le coût de la collecte des biodéchets dans le cadre du projet mis en place entre le Siredom et ses partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental et ADEME)

Moyens humains :

1 animateur PLPDMA (agent du Siredom ou association relais)

Moyens de communication :

Création d'une exposition sur le gaspillage alimentaire (3 exemplaires), guide sur le gaspillage alimentaire (10 000 exemplaires), réseaux sociaux.

→ Opération Stop au gaspillage

Cible	Objectifs	Mise en œuvre	Résultats quantitatifs	Résultats qualitatifs
Scolaires	▶ Quantifier le gaspillage alimentaire au collège et en estimer le coût ▶ Sensibiliser les élèves ▶ Identifier des solutions pour réduire le gaspillage.	▶ Sensibilisation des élèves volontaires au gaspillage alimentaire ▶ Pesée des restes alimentaires en globalité pendant 1 semaine ▶ Tri et pesée des restes alimentaires à la sortie du self avec l'aide des élèves volontaires ▶ Élaboration de solutions par les élèves volontaires au vu des résultats des pesées ▶ Réalisation et mise en œuvre d'outils de communication pour mettre dans la cantine ▶ Bilan de l'opération avec les élus, la presse et les élèves	▶ Tonnages des déchets ▶ Economies financières	Investissement des élèves, du personnel de cuisine et des professeurs

→ Fiche action N°3

Mise à disposition de poules et de poulaillers

Contexte et objectif général :

L'opération « mise à disposition de poules et poulaillers » a été mise en place sur le territoire du Siredom de 2016 à 2019, puis interrompue en 2020 et 2021 en raison du contrôle de la CRC. L'objectif général est de l'intégrer dans tous les programmes de prévention des déchets des autres collectivités en étant le chef de file de cette action. Cela permettra de sensibiliser les foyers à la prévention des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Public(s) cible(s) :

- Habitants

Objectifs visés :

- Réduction des déchets sur les 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix
- Sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets et au gaspillage alimentaire sur tout le territoire du Siredom
- Renforcer le lien social

Description des étapes de l'action :

- Programmer une réunion de présentation de l'action
- Lancer l'appel à candidature sur les 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix
- Analyser et choisir les familles qui participeront à l'opération
- Lancement de l'opération (formation, distribution de poules et poulaillers, . . .)
- Suivi de l'action : choisir des foyers témoins, échange sur les réseaux sociaux entre les participants
- Tous les candidats de l'année sont des « foyers témoin »

Partenariats envisagés :

- Collectivités, habitants, associations, Département et la Région

Eléments de planning de déroulement de l'action

- Opération 01 : 2022
- Opération 02 : 2023
- Opération 03 : 2024

Cette opération devrait se dérouler pendant toute la durée du PLPDMA.

Indicateurs de résultats

- Les résultats des foyers témoins (pesée, déchets détournés, . . .)
- Nombre de participants
- Échanges sur les réseaux sociaux

Public(s) cible(s) :

- Habitants

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire :

- Le prix unitaire de la poule : 24,75 € HT (24,75 x 100=2 475 €)
- Le prix unitaire du poulailler : 180 € HT (180 x 50=9 000 €)
- Budget Prévisionnel : pour une année 11 475 € HT

Moyens humains : 1 animateur PLPDMA (agent du Siredom)

Moyens de communication : site internet, réseaux sociaux, guide poules

→ Analyse des données des 1ers relevés

Relevé du 3 au 10 février 2018

	Total restes alimentaires sur 7 jours en kg	moyenne journalière en g/j	nombre d'œufs récoltés sur 7 jours
Foyer 1	2,272	324,57	5
Foyer 2	2,360	337,14	9
Foyer 3	4,218	602,57	9
Foyer 4	2,830	404,28	8
Foyer 5	2,429	347	4
Foyer 6	1,236	176,57	9
Foyer 7	2,2	314,28	10
Total des restes alimentaires détournés sur 7 jours en kg	moyenne hebdomadaire par foyer en kg	moyenne journalière de l'ensemble des foyers en g/j	total d'œufs récoltés sur 7 jours (14 poules)
17,545	**2,506**	**358,05**	**54**

Il est encore prématuré de réaliser une extrapolation sur toute l'année ; les quantités de restes alimentaires et de déchets de cuisine peuvent varier en fonction des saisons.

Si l'on applique toutefois la moyenne journalière calculée sur ce premier relevé, on obtiendra pour un foyer comprenant 2 poules, un total de 130,7 kg / an de déchets alimentaires détounés. La moyenne estimée étant pour une poule sur une année de 150 kg par an, il est nécessaire d'inciter davantage de foyers adoptants à participer aux campagnes de relevés afin d'avoir des données permettant une analyse plus fine.

→ Fiche action N°4

Promotion de la récupération des textiles

Contexte et objectif général :

Cette opération a été lancée sur le territoire du Siredom depuis 2006. Le but est de relancer cette opération phare du PLPD première génération en étant chef de file afin d'inciter les collectivités à développer la collecte des textiles avec un partenaire désigné et promouvoir le don de vêtements.

Public(s) cible(s) :

- Collectivités, habitants et associations

Objectif visé :

- Développer la récupération des textiles sur le territoire (et notamment sur les éco-centres du Siredom) et détourner le flux textile des OMR tout en améliorant le réemploi.

Description des étapes de l'action :

Première action

- Mettre à jour le guide des textiles
- Lancer l'appel à candidature pour les éco-centres du Siredom
- Étudier la couverture du territoire en matière de bornes textiles et autres acteurs du secteur (répertorier les bornes existantes déjà sur le territoire)
- Rencontrer les EPCI à compétence collecte
- Proposer aux collectivités de développer les bornes à vêtements sur leur territoire par l'intermédiaire d'un partenaire
- Rencontre entre le prestataire et les EPCI pour définir ensemble les lieux d'implantation des bornes, les types de bornes (pour éviter les intrusions), les jours et les heures de collecte
- Transmission régulière des données par le prestataire : fiabilité des actions et des données
- Informer les collectivités sur les associations et retoucheurs présents sur le territoire
- Mettre en place un suivi des tonnages collectés sur les collectivités.

Deuxième action

- Promouvoir une collecte de textiles auprès des brocantes avec les recycleries/ressourceries/entreprises de collecte
- Proposer l'information sur la localisation des bornes textiles existantes sur les différentes brocantes

Partenariats envisagés :

- EPCI, les associations et les acteurs du secteur, les recycleries/ressourceries

Eléments de planning de déroulement de l'action

Opération lancée en 2006 au Siredom. Travailler avec les collectivités et répertorier les différentes bornes et prestataires. Cette action durera toute la durée du PLPDMA.

Indicateurs de résultats

- Nombre de bornes implantées sur le territoire
- Tonnages détournés

Coût de l'action et moyens mobilisés :

- Estimation budgétaire : 1 000 € (budget communication) au démarrage
- Moyens humains : 1 animateur PLPDMA (agent du SIREDOM)
- Moyens de communication : site internet, réseaux sociaux, guides textiles (5 000 exemplaires) et affiche.

A noter :

L'opération récupération des textiles a permis de mettre en place 345 bornes à textile sur le territoire du Siredomet ainsi de détourner environ **1,94kg/hab./an de vêtements**, ce qui représente **0,41 % de l'objectif national de 10 %.**

Mode de calcul : nombre de bornes/nombre d'habitants

Lors des dernières caractérisations sur les ordures ménagères, nous avons pu constater qu'il était possible de récupérer 2,69 % de textiles propres.

→ Fiche action N°5

Promotion du Stop pub

Contexte et objectif général :

Cette action a été lancée en 2005 au sein du Siredom, bien avant le lancement du PLPD. Nous souhaitons pérenniser cette action en se positionnant comme chef de file au côté des collectivités adhérentes. L'objectif est de relancer l'opération afin d'améliorer son suivi et son impact en travaillant plus avec les annonceurs et les distributeurs.

Public(s) cible(s) :

- Annonceurs et distributeurs de publicité, habitants et collectivités

Objectif visé :

- Diminuer la quantité d'imprimés non sollicités dans la boite aux lettres des habitants
- Responsabiliser les distributeurs et annonceurs
- Sensibiliser à la prévention des déchets sur les papiers (dématérialisation, impression en recto verso, . . .)

Description des étapes de l'action :

- Mettre à jour le kit mode d'emploi du Stop pub
- Faire une réunion d'information et relancer l'opération auprès des collectivités
- Commander puis distribuer les autocollants à la demande des collectivités
- Relancer en parallèle une information en direction des GMS (grandes et moyennes surfaces) et annonceurs
- Mettre en place un partenariat avec ces derniers afin d'améliorer le respect de l'autocollant
- Suivre l'évolution des boîtes à lettres équipées et du respect des autocollants via les foyers témoins.

Proposition de suivi de l'opération Stop pub

- Identifier des boîtes aux lettres « témoins » selon 2 critères : présence et absence de l'autocollant
- Évaluer le taux d'équipement des boîtes aux lettres : demander aux EPCI de communiquer des informations sur le nombre de boîtes équipées sur chacun de leur territoire
- Récupérer également les informations auprès de « MEDIAPOST ».
- Connaître les flux d'INA, (Imprimés non adressés) reçus pour les boîtes aux lettres non équipées (mensuels et annuels) sur une période d'une année.
- Voir la même évolution pour celles équipées
- Estimation du poids de déchets évité (poids par mois et par année pour les boîtes aux lettres équipées)

Partenariats envisagés :

- Collectivités, distributeurs et annonceurs, associations, habitants

Eléments de planning de déroulement de l'action

- Opération lancée en 2005 au SIREDOM, il faudra reimprimer le kit de communication selon les besoins et répertorier les collectivités qui souhaiteraient relancer cette action avec l'aide des distributeurs et annonceurs. Elle durera toute la durée du PLPDMA.

Indicateurs de résultats

- Nombre de boites aux lettres équipées
- Respect de l'autocollant via les foyers témoins

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire :

- 2 000 € (budget communication) au démarrage

Moyens humains :

- Animateur PLPDMA (1 agent du Siredom)

Moyen de communication :

- Autocollant « stop pub », site internet, affiche et réseaux sociaux.

Il est à noter que la plupart des communes le personnalise et le distribue à leurs habitants. Le modèle conçu par le Siredom est distribué en format papier à la demande des 37 collectivités de l'ex-sitcom de l'Hurepoix et en numérique aux autres communes.

A noter :

Une action a été initiée avec la société ADREXO en 2014 pour recenser le nombre de boites aux lettres munies d'un autocollant Stop pub.

L'enquête réalisée sur le territoire du premier PLPDMA menée par le Siredom, montre que 68 % des personnes interrogées déclarent avoir un Stop pub apposé sur leurs boîtes aux lettres et 62 % d'entre eux déclarent que l'autocollant est respecté.

→ **Perspective :**

Un recensement des Stops pub apposés sur les boîtes aux lettres permettrait d'avoir un suivi de l'action. Afin d'améliorer l'impact de cette action, un travail sera à faire auprès des distributeurs de publicité pour que l'autocollant soit mieux respecté.

En 2014, 791 000 tonnes d'imprimés non sollicités (INS) ont été déposées dans les boîtes aux lettres (étude ADEME SEHERO), s'ajoutent à cela, les 207 500 tonnes de catalogues VPC-VAD et brochures commerciales adressés ou non.

Cela représente en pourcentage :

- 87,6 % imprimés non adressés
- 2,7% presse gratuite d'annonce
- 5,2 % des journaux gratuits dont 4,5 % journaux des collectivités territoriales

Et en kilogramme :

- environ 25 kg par foyer ou 10 kg par habitant

Ces tonnages représentent 2,8 % de la quantité totale de déchets des ménages et sont en réduction du fait de la numérisation de certaines publications ou services accessibles sur internet et du développement des « Stop pub ».

Axe 2 : Actions éco-exemplaires des collectivités

→ Fiche action N°6

Mise en place de vergers partagés du Siredom : autoconsommation et éco-consommation de fruits et légumes

Contexte et objectif général :

Le SIREDOM a mis en place un dispositif de vergers partagés sur son territoire de 2017 à 2019 dans le cadre de sa démarche de développement durable et de réduction de son empreinte carbone.

Public(s) cible(s) :

- Habitants, associations, scolaires

Objectifs visés :

- Faire de la pédagogie sur le développement durable et la prévention des déchets (eau, déchets verts, produits de jardinage, . . .).
- Créer des espaces d'échanges et de rencontres pour les habitants

Bilan des actions précédentes :

- En 2017/2018, les vergers pédagogiques ont été mis en place sur les commmunes de Brières-les-Scellés, Nozay, et Boissy la Rivière. Ces vergers regroupent une diversité d'arbres fruitiers (pommiers, poiriers, figuiers, etc.).
- 2018 : 15 vergers pédagogiques ont été installés sur les collectivités suivantes : Bondoufle, Ballancourt-sur Essonne, Vert-le-Grand, Fontenay-le-Vicomte, Cerny, Saint-Hilaire, Pussay, Saint-Escobille, Courdimanche, Morigny-Champigny, Ollainville, Limours, Mondeville, Bois-Herpin, Egly (prévu début 2019)
- 2019 : Arrêt de l'opération suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France.

Arret de l'opération :

- Collectivités, service développement durable du Siredom, établissements scolaires, associations, habitants

Coût moyen de l'action :

Estimation budgétaire :

- Ce montant varie en fonction de la nature des travaux et du choix des matériaux.

A titre d'exemple, pour une surace d'environ 5 000 m^2 avec des arbres fruitiers, la mise en place de verger pédagogique peut couter environ 11 598,24€ TTC et le délai de réalisation du verger est d'environ 6 à 8 semaines.

→ Fiche action N°7

Sensibilisation à la prévention destinée aux élus, aux personnels communaux et aux acteurs relais

Contexte et objectif général :

Dans le cadre du PLPDMA, il est important que toutes les personnes en relation avec les citoyens connaissent ce que représentent la prévention des déchets et ses objectifs.
Tous les acteurs du territoire doivent avoir une définition commune de la réduction des déchets, ce qui permettra d'ouvrir des débats et de créer des partenariats.

Public(s) cible(s) :

- Elus, personnels communaux, associations et entreprises locales.

Objectifs visés :

- Atteindre les objectifs du PLPDMA et ainsi asseoir les gestes de prévention dans la durée.
- Accompagner les usagers au quotidien vers les éco gestes de leur choix
- Faire que ces éco gestes deviennent un réflexe.

Description des étapes de l'action :

- Recenser les besoins en formation via les élus et les directions des collectivités
- Courrier d'information à destination des collectivités
- Présenter le module de formation qui sera fait par un prestataire à la direction et aux élus de la commission réduction des déchets à la source du Siredom
- Préparer une réunion de présentation de l'action aux élus, associations et entreprises locales
- Répertorier les acteurs intéressés.
- Mettre en place un planning de formation pour les collectivités, entreprises et associations partenaires.
- Mettre en place un suivi avec les partenaires (diagnostic de début d'action et fin d'action afin d'avoir des indicateurs sur les gestes mis en place lors de l'action

Partenariats envisagés :

- Prestataire externe pour la formation des élus sur la prévention des déchets.
- Elus municipaux
- Associations locales

Eléments de planning de déroulement de l'action

Planning établi en fonction des demandes de formation.

Indicateurs de résultats

- Le suivi mis en place avec les différents partenaires de l'action
- Nombre de participants à la formation

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire :

- 500 euros / an (budget formation)

Moyens humains :

- 1 animateur PLPDMA (agent du Siredom ou association relais)
- 1 prestataire pour réaliser les formations

Moyens de communication :

- site internet, réseaux sociaux.

→ **Exemples d'actions :**

- Accompagner les collectivités à mieux connaître leur production de déchets ;
- Sensibilisation des personnels des communes et des EPCI à la réduction de consommation de papiers de bureau ;
- Réduction de la production des déchets des espaces verts municipaux ;
- Mettre en place un règlement intérieur des salles des fêtes (obligation de faire le tri) ;
- Sensibiliser à une démarche éco-citoyenne et à l'utilisation de gobelets consignés dans les manifestations.

→ Fiche action N°8

Promotion de la commande publique responsable au sein du Siredom

Contexte et objectif général :

La commande publique est l'un des puissants leviers d'action qui peut être mis au service de la transition écologique et de la création d'emplois durables pour toutes et tous. Chaque année, le Siredom réalise des commandes d'un volume environ égal à 10 millions € HT en investissement et 45 millions € HT en fonctionnement. c'est pourquoi la pratique d'une commande publique responsable doit être promue à tous les niveaux. La loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 crée et rend obligatoire l'adoption d'un schéma de la commande publique socialement et écologiquement responsable pour les collectivités effectuant au moins 100 millions d'euros d'achats par an. Le Siredom n'est pas soumis à cette obligation mais doit s'en inspirer. La loi sur la transition écologique pour une croissance verte (Loi 2015-992) du 17 août 2015 y ajoute une dimension environnementale : son chapitre IV dédié à l'économie circulaire impose d'y intégrer des critères liés à l'économie circulaire.

Public(s) cible(s) :

- Les agents touchés par l'élaboration et la rédaction des documents de consultation des entreprises
- Les entreprises qui répondent aux consultations et leurs pratiques

Objectif visé :

- Intégrer systématiquement l'approche responsable dans la rédaction des cahiers des charges par l'intégration de clauses spécifiques et les critères (économiques, sociaux et environnementaux)

Description des étapes de l'action :

- Sensibiliser les agents du Siredom à l'intégration des clauses responsables (clauses sociales) lors de l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises pour parvenir à l'appropriation de la démarche définie par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/achats-publics-durables)
- Travailler sur les critères d'attribution des marchés publics.
- Élaborer un guide de la commande publique responsable à l'usage des services
- Réserver certaines consultations à des ESAT, à des associations ou entreprises d'insertion.

Mettre en place deux chantiers d'insertion destinés à des publics adultes en réinsertion professionnelle

Partenariats envisagés :

- Action à mener en lien étroit avec le service de la commande publique du Siredom et les correspondants des collectivités adhérentes

Eléments de planning de déroulement de l'action

Cette action pourra être menée dès le départ de la mise en place du PLPDMA et permettra d'appliquer les règles d'éco responsabilité au sein de notre syndicat.

- Début au plus tôt et jusqu'à la fin d'application du PLPDMA

Indicateurs de résultats

- Voir pour chaque année le résultat des clauses sociales et d'insertion introduites dans les procédures de marché, lors du rapport d'activité pour chaque type de commande effectuée.

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire :

- 500 euros / an (budget formation)

Moyens humains :

- 1 animateur PLPDMA (agent du Siredom ou association relais)

Moyens de communication :

- site internet, réseaux sociaux.

→ Fiche action N°9

Installation de Give Box et promotion du don et de l'échange

Contexte et objectif général :

La boîte à dons ou « give box » est un lieu de dépôt et de partage ; son principe est basé sur l'échange, on y dépose ce dont on ne se sert plus et on y prend ce qui nous intéresse. Le contenu d'une boîte à dons peut être très diversifié. Il s'agit de l'un des vecteurs de lutte contre le gaspillage et d'un outil de communication convivial et concret vis-à-vis du réemploi.

C'est un équipement qui peut servir de vitrine pour promouvoir son installation dans d'autres lieux et ainsi essaimer la démarche.

« Développer le réemploi » fait partie des axes du titre IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Public(s) cible(s) :

Selon le lieu d'implantation de l'équipement :

- Au sein d'une mairie ou dans les locaux des intercommunalités adhérentes : élus et personnels des communes / intercommunalités adhérentes ;
- Au sein d'un espace d'accueil associatif ou public : habitants du territoire ;
- Au sein d'un éco-centre : habitants du territoire.

Les équipements pourront être implantés par le Siredom (dans les éco-centres) ou par les communes. Dans ce cas, le Siredom accompagnera leur démarche.

Objectif visé :

- Proposer aux communes, aux collectivités adhérentes, aux entreprises de les accompagner dans l'installation d'une boîte à dons à usage des personnels ou des habitants comme outils de promotion du don, de l'échange et du réemploi.
- Installer des boîte à dons dans nos éco-centres, selon les besoins et les contraintes de chaque éco-centre.

Description des étapes de l'action :

- Promouvoir l'équipement auprès des communes et des adhérents ;
- Etudier l'installation des give box dans les éco-centres
- Promouvoir la création de give box à l'endroit des ressourceries, (financé par les ressourceries elles-mêmes)
- Initier la démarche par l'implantation d'un équipement vitrine au siège du Siredom ;
- Limiter les dons aux livres et aux revues pour une première expérimentation, Actions à étendre dans le temps
- Travailler avec les ressourceries pour des dons éventuels des livres et/ou revues
- Rôle des collectivités pour trouver un emplacement adéquat, afin d'éviter les dépôts sauvages.
- Recenser les give box déjà installés par les collectivités et en faire la promotion
- Assurer un suivi des équipements installés en lien avec les structures et lieux d'accueil
- Organiser la gestion de l'équipement et concevoir une fiche méthode

Partenariats envisagés :

- Technique : assistance technique pour la réalisation des boîtes à dons, privilégier le milieu associatif
- Financier : selon le coût de fabrication, soumettre les investissements à l'éligibilité des demandes de subventions notamment de la Région Ile de France / Intégré au CODEC ADEME, projet des associations qui seront subventionnées par le Conseil Départemental.

Eléments de planning de déroulement de l'action :

La mise en œuvre de cette opération se fera d'ici la fin du PLPDMA

- années 2022-2024

Indicateurs de résultats

- Quantitatif : nombre d'équipements implantés
- Nombre d'objets déposés
- Qualitatif : réaliser une enquête de perception de l'équipement

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire :

- 700 euros

Moyens humains :

- 1 animateur PLPDMA (agent du Siredom ou association relais)

Moyens de communication :

- site internet, réseaux sociaux, Conseil départemental et associations

Axe 3 : Fédérer, animer et s'appuyer sur les réseaux d'acteurs relais, vecteurs de diffusion des informations

→ Fiche action N°10

Sensibilisation à destination des publics peu sensibilisés en matière de prévention, en partenariat avec les bailleurs sociaux

Contexte et objectif général :

Constituant un véritable projet concret, cette sensibilisation fait partie intégrante de notre cycle en matière d'éducation à l'environnement et a pour but de responsabiliser un public assez large (seniors, jeunes) à la protection de l'environnement. Il consiste à imaginer et mettre en place des actions auprès des habitants peu sensibilisés, permettant de générer de l'intérêt et de la nouveauté.

- Accompagner les seniors et les habitants volontaires du territoire dans les actions de prévention en leur facilitant l'accès à l'information et la formation.
- Augmenter la quantité et la qualité du tri des habitants
- Apprendre des gestes simples sur la prévention des déchets à mettre en pratique tous les jours.

Public(s) cible(s) :

- Les associations de personnes seniors
- Les EPCI, les communes
- Les habitants, les bailleurs sociaux et les secteurs ou la qualité du tri reste basse.

Objectif visé :

L'objectif est d'impliquer les seniors et les jeunes à la réduction des déchets au sein de leur commune.

Associer un acteur formateur pour animer et échanger sur la prévention des déchets.

Connaître la prévention des déchets et ses enjeux :

- Comprendre que des solutions existent afin d'éviter de jeter un objet
- Se sentir responsable de sa production de déchets
- Être sensible aux enjeux actuels de réduction de la production de déchets.
- Observer le milieu et connaître sa production de déchets.

- Acquérir des comportements respectueux de son environnement
- Adopter des pratiques limitant la production de déchets et favoriser le changement de comportement du public
- Que les gestes de prévention les plus simples deviennent un réflexe chez les habitants
- Impliquer les bailleurs et les collectivités dans la sensibilisation de leur habitant.

Description des étapes de l'action :

Sensibilisation des habitants de l'habitat collectif

- Faire un courrier de présentation de l'action aux EPCI du territoire
- Les EPCI proposent l'action aux bailleurs et copropriétés
- Transmission des candidatures au Siredom
- Réunion de présentation de l'action avec l'EPCI et les différents acteurs de la résidence (bailleurs, maison de quartiers, gardiens, associations, etc…)
- Proposition d'un guide spécifique et adapté aux publics peu sensibilisés sur la prévention des déchets (compostage partagée, gaspillage alimentaire, respect du cadre de vie, promotion du réemploi, le tri des déchets, etc.).
- Proposition de résidence témoin (mise en place de fiche suivi)

Partenariats envisagés :

- Associations de seniors.
- Bailleur sociaux, collectivités, associations

Eléments de planning de déroulement de l'action

Si ce projet est retenu par les collectivités et le Siredom, le planning et le déroulement de l'action se feront dès que possible

Durée de l'opération : Janvier 2022 - Janvier 2024

Indicateurs de résultats

Dispositif et critères d'évaluation

- Dispositif annuel : déterminer si les objectifs définis sont atteints
- Dispositif intermédiaire : il interviendra au cours de l'année afin de réguler les objectifs et prendre des mesures nécessaires avant la fin d'année.
- Faire une caractérisation du secteur sensibilisé en amont et en aval
- Voir le nombre de collectivités et de participants à l'opération

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire :

- 1 000 euros / an (budget formation)

Moyens humains :

- 1 animateur PLPDMA (agent du Siredom ou association relais)

Moyens de communication :

- site internet, réseaux sociaux. Création d'un guide pratique en format dématérialisé.

→ Fiche action N°11

Campagne d'information auprès des acteurs du BTP pour accompagner les pratiques

Contexte et objectif général :

Aujourd'hui sur notre territoire, les déchets générés par la construction et la démolition ne sont pas négligeables. L'objectif est de sensibiliser les acteurs de ce secteur sur les possibilités qui existent pour gérer et réduire les déchets dans le respect de la protection de l'environnement.

Public(s) cible(s) :

- Entreprises du BTP

Objectif visé :

- Encourager l'écoconstruction (une construction plus durable contenant moins de substances dangereuses, utilisant des matériaux qui facilitent le démontage ou la réutilisation, contenant plus de matériaux recyclés et recyclables et moins de matériaux composites qui compliquent le tri…)
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'élimination correcte des déchets dangereux
- Promouvoir le tri et le recyclage sur les chantiers

Description des étapes de l'action :

- Connaître les différents types de déchets des BTP et leur mode de traitement
- Travailler avec le service communication sur un guide tri et prévention sur les déchets de BTP
- Répertorier les artisans de BTP qui vont en déchèterie pour leurs déchets.
- Travailler avec la CAPEB, la fédération régionale des travaux publics, et la FFB pour sensibiliser les acteurs du BTP

Partenariats envisagés :

- Chambres consulaires, les collectivités, les entreprises et les fédérations du BTP

Eléments de planning de déroulement de l'action

Dans un souci d'élargir les actions de prévention des déchets vers la majorité des secteurs d'activités de son territoire, le Siredom envisage d'aller vers les acteurs du BTP afin d'encourager l'écoconstruction et de donner une seconde vie aux déchets issus de cette activité.

Indicateurs de résultats

- Tonnages détournés

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire :

- 3 000 euros / an (budget formation et création d'outils de communication)

Moyens humains :

- 2 animateurs PLPDMA (agent du Siredom ou association relais)

Moyen de communication :

- Site internet, réseaux sociaux. Création d'un powerpoint destiné à la formation. Nouveau guide sur Les déchets du BTP.

Axe 4 : Stratégie d'approche et d'animation dans la diffusion des messages de prévention permettant de toucher le plus grand nombre

→ Fiche action N°12

Réalisation d'une exposition itinérante sur la prévention des déchets

Contexte et objectif général :

L'objectif de l'opération est de sensibiliser le grand public à la prévention des déchets, informer les habitants grâce à des messages sur la prévention des déchets et expliquer les objectifs fixés par la loi sur la diminution de la quantité de déchets des ménages.

Public(s) cible(s) :

- Les habitants en lien avec les EPCI adhérents, les associations et les communes

Objectif visé :

Promouvoir les actions de prévention des déchets auprès du grand public avec une exposition simple et ludique, ce qui permettra aux habitants de connaître l'ensemble des actions de prévention du Siredom et de mettre en pratique des gestes de prévention dans leur quotidien.
L'objectif est de responsabiliser le grand public à la réduction des déchets au sein de leur foyer, au travail, en vacances, etc.

Description de l'action :

- Concevoir le programme de l'exposition (à voir si la création du support se fait avec le service communication et/ou les associations relais)
- Informer et proposer aux EPCI adhérents, communes et associations cette exposition
- Cette exposition peut être réalisée soit par le Siredom ou une association relais
- Etablir un planning de prêt avec les différents partenaires (mairie, EPCI adhérentes, associations et grand public)
- Intégrer si possible l'exposition à des manifestations selon la thématique.

Partenariats envisagés :

- Les collectivités, les communes, les associations

Eléments de planning de déroulement de l'action

Cette action vise à donner une visibilité sur les actions qui sont mises en œuvre par le SIREDOM dans le cadre de la prévention des déchets, à travers une exposition.

- **Année 2022**

Indicateurs de résultats

- Nombres d'utilisation de l'exposition
- Nombre de visiteurs de l'exposition

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire :

- 1 000 euros / an (budget formation et création d'outils de communication)

Moyens humains :

- 1 animateur PLPDMA (agent du Siredom ou association relais)

Moyens de communication :

- site internet, réseaux sociaux. Création de l'exposition (collaboration avec le service communication).

Axe 5 : Economie circulaire

→ Fiche action N°13

Communication du Siredom sur les AMAP et les activités maraîchères et horticoles en circuit court producteur/consommateurs locaux évitant la production de déchets d'emballages et de conditionnement intermédiaire

Contexte et objectif général :

Il existe dans notre région des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP). Les AMAP existent depuis 2003 en France et sont en pleine expansion. L'objectif général serait de faire connaître les AMAP du territoire dans le cadre de la mise en place de notre PLPDMA.

Public(s) cible(s) :

- Les AMAP du territoire

Objectif visé :

L'objectif est de créer une proximité entre le consommateur et les fermes locales. Cela permettra de développer une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. La distribution est basée sur un système de commande de paniers composés des produits de la ferme (fruits, légumes, viande, laitages…). Ces produits ne sont pas forcément bio, mais les producteurs passent un contrat où ils s'engagent à mieux faire car ils n'ont pas les moyens de passer au bio. Ainsi, le producteur peut prévoir les quantités produites et être sûr d'obtenir le paiement.

Description de l'action :

- Recenser et rencontrer les fédérations des AMAP du territoire afin de créer un listing par activités
- Se faire connaître auprès d'eux et organiser une réunion d'information sur la démarche du Siredom
- Relayer le listing des AMAP (Facebook, guide, etc.) avec le service communication du Siredom

Partenariats envisagés :

- Fédération des AMAP, collectivités, Conseil Départemental, chambre interdépartementale de l'agriculture, groupement de l'agriculture biologique Ile-de-France

Eléments de planning de déroulement de l'action

Cette action se déroulera durant toute la durée du PLPDMA (mise en avant des métiers durables).

Indicateurs de résultats

- Nombre de participants à l'opération
- Listing mis en ligne par le Siredom

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire :

- 1 000 euros / an (budget formation) pour le démarrage

Moyens humains :

- 1 animateurs PLPDMA (agent du Siredom ou association relais)

Moyen de communication :

- site internet, réseaux sociaux.

→ Fiche action N°14

Conception d'un catalogue de programmes d'intervention et diffusion des jeux pédagogiques créés par le Siredom, à destination des scolaires confiés au tissu associatif local

Contexte et objectif général :

Le territoire du Siredom s'est agrandi et les demandes d'interventions en milieu scolaire ont augmenté. Afin de répondre aux différentes demandes d'animations, les agents du Siredom formeront les associations du territoire pour qu'ils interviennent au sein des collectivités et deviennent un public relais de nos messages en matière de protection de l'environnement.

La création d'un catalogue détaillant les interventions des agents de notre syndicat sera mis à disposition des établissements scolaires et des associations afin qu'ils travaillent en parfaite adéquation.

Utiliser le potentiel dynamique et interactif des outils pédagogiques conçus par les agents du Siredom afin de favoriser la motivation et l'engagement des établissements scolaires quant aux enjeux environnementaux. Ainsi développer l'accessibilité et susciter la réflexion autour d'un jeu.

Public(s) cible(s) :

- Les associations, les collectivités, les établissements scolaires et les accueils de loisirs.

Objectifs visés :

Les associations devront être formées aux différentes thématiques abordées par le Siredom afin d'animer et de former les publics scolaires avec les outils pédagogiques mis à disposition par notre syndicat. Il s'agira de :

- Renforcer la visibilité, l'image de marque et optimiser la réputation du Siredom
- Réactiver d'anciennes collaborations avec les établissements scolaires, les fidéliser et en conquérir de nouveaux.
- Fédérer des acteurs, formateurs au sein de beaucoup d'établissements scolaires afin d'avoir une actualisation continue en matière d'environnement (prévention, tri des déchets)

Description des étapes de l'action :

- Répertorier et mettre à jour tous les outils pédagogiques du Siredom
- Informer les associations, le public scolaire et les collectivités du projet
- Créer le catalogue de programme d'intervention fait par le tissu associatif
- Former les associations
- Démarrer le projet
- Promouvoir les outils pédagogiques par le biais du site internet du Siredom, la page Facebook et dans le catalogue d'intervention des agents.
- Une formation sera effectuée par les agents du Siredom à chaque acteur afin qu'ils aient la main sur les outils pédagogiques ainsi que les compétences du Siredom.
- Enfin garder un lien avec les partenaires afin d'apporter d'éventuelles actualisations.

Partenariats envisagés :

- Associations, collectivités et établissements scolaires
- L'Education Nationale, le Conseil départemental de l'Essonne

Eléments de planning de déroulement de l'action

Cette action est à mettre en place pendant les périodes de vacances scolaires ce qui permettra aux participants de programmer des animations durant la période scolaire.

Indicateurs de résultats

- Nombre d'associations formées, nombre d'interventions en milieu scolaire par les associations et questionnaire de satisfaction rempli par les enseignants et participants.
- Le nombre de formations réalisé par les agents aux futurs animateurs des jeux
- Le nombre de jeux mis à disposition
- Questionnaires à destination des enseignants et personnes ayant utilisé les jeux (voir efficacité, si les objectifs des jeux sont bien transmis).

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire :

- 1 000 euros / an (budget formation)

Budget prévisionnel : Paiement de l'association relais (subvention du Conseil Départemental dans la mise en place de projet sur la protection de l'environnement)

Moyens humains :

- 2 animateurs PLPDMA (agent du Siredom ou association relais)

Moyens de communication :

- site internet, réseaux sociaux. Création d'un catalogue des jeux et outils pédagogiques du Siredom sous format dématérialisé.

→ Fiche action N°15

Promotion de la prévention des déchets des marchés forains

Contexte et objectif général :

Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du Code de l'environnement. (Art. L. 541-2, al. 1 du Code de l'Environnement).

Sur les marchés forains, le producteur du déchet est le commerçant qui, choisi par la collectivité et sous réserve de paiement d'un droit de place, exerce son activité sur le marché, selon le règlement de celui-ci. La collectivité, quand elle récupère les déchets générés par les commerçants, est détentrice des déchets.

Déchets assimilés aux déchets ménagers (Art. L. 2224-14, du Code Général des Collectivités Territoriales).
Les déchets assimilés sont les déchets produits par des producteurs non ménagers ayant les mêmes caractéristiques que les déchets des ménages. Ils peuvent être collectés et traités par les collectivités compétentes sans suggestions techniques particulières, et leur financement est réalisé dans le cadre d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères, d'une redevance spéciale ou d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées.

Prévention et hiérarchie des modes de traitement : Les objectifs de la réglementation visent à : (Art. L. 541-1, du Code de l'Environnement).

- En priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, ainsi que de diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation
- De mettre en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, dans l'ordre :
  - La préparation en vue de la réutilisation ;
  - Le recyclage ;
  - Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
  - Le tri s'entend donc en aval des actions de préventions qui pourraient être conduites sur les déchets des marchés forains.

Public(s) cible(s) :

- Marchands forains, les collectivités, les associations caritatives et les clients

Objectifs visés :

- Se mettre en conformité avec la règlementation imposant le tri du carton, verre, bois…
- Participer à l'économie circulaire en luttant contre le gaspillage alimentaire par la redistribution des denrées alimentaires encore consommables et commercialisables.
- Améliorer les performances de tri des matériaux secs et des biodéchets pour recycler plus de déchets.
- Recenser, sensibiliser et impliquer les marchands et leurs clients au tri et à la prévention des déchets.

Description des étapes de l'action :

Faire un diagnostic (nombre de marchés, modalité de la collecte actuelle, quantité et nature du flux de déchets, estimer le coût de gestion des déchets du marché, identifier les contraintes, identifier les acteurs du traitement de ces déchets et ceux du réemploi, établir des estimations chiffrées des déchets à valoriser et réutiliser)

Créer et mettre en place l'action à partir des informations que nous aurons récoltées (mise en place de la gestion optimisée des déchets, la collecte des denrées consommables et redistribution alimentaire, la sensibilisation des marchands et de leurs clients par des formations, affiches et petits dépliants)

Un tri à la source des biodéchets et une valorisation spécifique doivent être mises en place dès lors que la production dépasse 10 tonnes par an.

Définition des biodéchets : l'article R. 541-8 du Code de l'environnement définit un biodéchet comme : « Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires ».

Règlementation : Dans la perspective de la généralisation prochaine du tri à la source des biodéchets fixée par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) à l'horizon 2025 pour tous les producteurs, il apparaît nécessaire que les contraintes applicables à la gestion des biodéchets soient connues avec précision.

Partenariats envisagés :

- Collectivités, marchands et associations

Eléments de planning de déroulement de l'action

Le déroulement de l'action se fera en fonction de l'entité qui portera cette opération car elle peut perdurer au-delà du PLPDMA.

Indicateurs de résultats

- Suivi du projet, du diagnostic à la mise en place
- Chiffres de valorisation des déchets
- La quantité de denrées consommables redistribuée aux associations

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire :

- 1 000 euros / an (budget formation et guide)

Moyens humains :

- 1 animateur PLPDMA (agent du Siredom ou association relais) Différents conteneurs (biodéchets, recyclables, et ordures ménagères) pour le tri des déchets dans les marchés (mis à disposition par les collectivités)

Moyens de communication :

- Site internet, réseaux sociaux, exposition sur le tri. Création d'un PowerPoint destiné à la réunion et présentation du projet (collaboration avec le service communication).

→ Fiche action N°16

Mise en réseau des acteurs du réemploi

Contexte et objectif général :

Depuis plusieurs années on constate l'essor des acteurs du réemploi sur notre territoire.
Collecter les données de tous les acteurs du réemploi qui pourraient intervenir sur notre territoire et les faire connaître par les habitants du territoire.

Public(s) cible(s) :

- Les associations et entreprises du réemploi

Objectif visé :

- Améliorer et donner une visibilité aux acteurs du réemploi, mettre en valeur leur travail ;
- Donner un meilleur accès aux habitants et adhérents du Siredom au réseau des acteurs du réemploi.

Description de l'action :

- Récolter les informations sur tous les acteurs du réemploi
- Informer les habitants de l'existance de ces acteurs avec la collaboration du service communication
- Créer un page dédiée sur le site internet du Siredom

Partenariats envisagés :

- Collectivité adhérentes, communes, associations, recycleries, entreprises du réemploi

Eléments de planning de déroulement de l'action

Cette action du PLPDMA peut être mise en place tout au long de la durée du PLPDMA sur le site internet du Siredom et des collectivités.

Indicateurs de résultats

- Lors de la visite des habitants dans une entreprise du réemploi, connaître le biais par lequel ceux-ci ont pris connaissance de l'existence de l'entreprise

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire :

- 1 000 euros / an (budget organisation évènement) au démarrage

Moyens humains :

- 1 animateur PLPDMA (agent du Siredom ou association relais)

Moyen de communication :

- sites internet, réseaux sociaux, création d'un powerpoint destiné à la réunion et présentation du projet (collaboration avec le service communication).

→ Fiche action N°17

Initiative du SIREDOM vers les professionnels et les associations pour la réparation et le dépôt d'objets réutilisables

Contexte et objectif général :

Depuis quelques années, des ressourceries et recycleries se sont ouvertes sur le territoire du Siredom. L'objectif du Siredom est de poursuivre cette dynamique et de permettre aux associations et entreprises qui le désirent de créer ce type d'espace qui permettra de collecter des objets pour les revendre à bas prix.

Le principe des « 3R » : Réduire, Réutiliser et Recycler les déchets.

Le réemploi, la réparation et la réutilisation des objets usagés permettront de réduire le tonnage des déchets collectés sur le territoire.

Public(s) cible(s) :

- Associations d'insertion, recycleries/ressourceries.

Objectifs visés :

Un essonnien jette chaque année environ 550 kg de déchets. Cette action permettra de réduire la quantité de déchets collectée et de créer des emplois grâce à l'insertion professionnelle.

Pour cela, les objets dont on souhaite se débarrasser seront réparés et vendus. Ceci réduira les coûts de traitement et permettra d'économiser des ressources naturelles. En ce qui concerne l'emploi, ces lieux constituent un projet d'insertion car ils font appel à des personnes éloignées de l'emploi. L'objectif est de les réinsérer dans le monde du travail en créant un parcours d'insertion individualisé.

Description des étapes de l'action :

- Répertorier les ressourceries, celles qui souhaitent se lancer dans cette démarche
- Récupérer les objets non vendus par les brocantes, lors des ramassages des encombrants

Note : Des collectivités ont instauré, lors du ramassage des encombrants, la récupération des objets en bon état par la recyclerie. Ce ramassage se fait sur appel.

- Établir un suivi de l'action auprès des recycleries/ressourceries
- Établir une liste des entreprises pour réparer les objets au lieu de les jeter et en faire la promotion (via le service communication)

Partenariats envisagés :

- Associations, entreprises, collectivités, le Département, la Région, recycleries.

Eléments de planning de déroulement de l'action

Cette action pourra être mise en place tout au long du PLPLDMA et même au-delà.

Indicateurs de résultats

- Nombre de ressourceries/recycleries en place
- Suivi des tonnages/volumes apportés

Coût de l'action et moyens mobilisés :

Estimation budgétaire :

- 1 000 euros / an (budget pour l'organisation d'une réunion d'information)

Moyens humains :

- 1 animateur PLPDMA (agent du Siredom ou association relais)

Moyens de communication :

- site internet, réseaux sociaux, création d'un powerpoint destiné à la réunion et présentation du projet (collaboration avec le service communication).

3. Stratégie de mise en œuvre des actions sur l'ensemble du territoire

Le Siredom, ayant pour ambition de faire bénéficier de ses services à l'ensemble de ses collectivités, place au cœur de ses préoccupations, la mutualisation des moyens. Ainsi, même si le périmètre d'actions du présent PLPDMA est limité aux 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix (liées à 5 EPCI), le Siredom souhaite faire bénéficier les communes de son territoire de son expérience en terme de prévention.

Certaines communes adhérentes et/ou EPCI mettront également en œuvre leur propre PLPDMA. Il importe d'avoir une cohérence entre les actions mises en oeuvre. Ainsi, un partage d'éxpérience et d'actions peut être envisager afin d'harmoniser la politique de prévention des déchets et ainsi de renforcer l'impact du message de prévention des déchets porté auprès des habitants mais également des services, des administrations et des entreprises.

Le Siredom et les collectivités adhérentes pourront décrire avec precision les actions menées à travaers des fiches méthodes qu'ils partageront entre eux afin de faciliter le travail de chacun et de mettre en oeuvre une politique globale de prévention des déchets.

Ponctuelemeent, avec accord des différentes parties, le Siredom pourra pourra proposer des actions communes financées de façon commune également. En effet, depuis le 1er janvier 2021, les actions de prévention ne sont financées que par les 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix. Si d'autres EPCI (ou communes) souhaitent participer aux actions menées par le Siredom, ils devront participer à leur financement via un groupement de commandes par exemple.

Afin d'uniformiser la politique de prévention des déchets sur le territoire, le Siredom pourra notamment :

- Organiser des réunions de concertation et d'échanges thématiques en amont du lancement des nouvelles actions avec les collectivités et les acteurs locaux, organiser des formations menées par le Siredom ou des partenaires extérieurs, créer une plateforme d'échanges et de mise à disposition de documents, organiser des groupement de commandes et/ou mutualisation du matériel (exemple : composteur, broyeur etc.)
- Accompagner les collectivités dans la mise en place des actions : élaboration de fiche méthode, soutien à la sensibilisation des habitants. Par rapport aux collectivités qui mettront en œuvre leur propre PLPDMA, le Siredom, étudiera si besoin, la possibilité de mener des actions ensemble. Par ailleurs, le Siredom fera appel à certaines associations qui serviront de relais pour la bonne conduite de ses actions, compte tenu du manque de moyens humains au sein du service.

→ **Propositions de rôles partagés entre le Siredom et les 5 EPCI regroupant les 37 communes où le PLPDMA s'applique**

		SIREDOM	5 EPCI
Axe 1 **Actions de prévention à destination des habitants en lien avec les adhérents et les communes du territoire**	**Fiche 1** Promotion du compostage domestique et collectif	▶ Conception des différentes étapes de l'action dans le PLPDMA (voir fiche) ▶ Réalisation et mise à jour des outils de communication : guides de compostage, de prévention et de tri ▶ Formation des référents locaux pour le compostage collectif (personnels des services techniques, conseillers prévention, etc.) ▶ Formalités administratives pour la mise à disposition des composteurs ▶ Suivi régulier de l'action : Analyse des données chiffrées et réalisation des bilans	▶ Acteur relais de l'opération ▶ Sensibiliser les collectivités et les habitants ▶ Aide à la réception et à la distribution des composteurs ▶ Suivi de l'opération ▶ Transfert régulier des données relatives à l'avancée de l'opération, au Siredom
	Fiche 2 Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire	▶ Faire de bilan des actions précédentes ▶ Sélection des restaurations collectives sur lesquelles doivent porter l'action. ▶ Réunion avec le personnel chargé de la prévention des autres collectivités pour définir ensemble la pédagogie à adopter pour informer chaque cible ▶ Élaboration ou mise à jour des triptyques ou des guides anti gaspi, à destination des différents publics ▶ Monter le dossier de demande de subvention avec l'ademe pour la mise en oeuvre de la colelcte de biodéchets ▶ Faire un état des lieux sur les solutions envisageables de tri à la srouce des biodéchets	▶ Sensibilisation et formation/animation des différents publics cibles (en collaboration avec le Siredom) ▶ Conduite et suivi des actions ▶ Transfert régulier des données relatives à l'avancée de l'opération au Siredom
	Fiche 3 Mise à disposition de poules et de poulaillers	▶ Appel à candidature et sélection des candidats ▶ Gestion administrative et financière du projet : Achat du matériel, poulaillers	▶ Veiller au respect des règles relatives au bien-être des poules chez les candidats ▶ Relance des candidats pour avoir des données chiffrées sur la baisse effective des déchets

		SIREDOM	EPCI
Axe 1 **Actions de prévention à destination des habitants en lien avec les adhérents et les communes du territoire**		▶ Réunion d'informations avec les agents de prévention des EPCI et des candidats retenus : sujet à aborder, prévention des déchets en général et opération « poules » en particulier, entretien et bien-être des poules ▶ Tous les cadidiats sont des foyers témoins ▶ Transfert de bases de données relatives à la candidature au service « prévention » des EPCI pour assurer au mieux le suivi ▶ Analyse et synthèse des données	▶ Analyses des données et transfert périodique des résultats et des bases de données au Siredom
	Fiche 4 Promotion de la récupération des textiles et des dons aux associations et des commerçants	▶ Répertorier les bornes existantes sur le territoire ▶ Rencontrer les EPCI concernés et proposer de développer les bornes à vêtements sur leur territoire. ▶ Conception, mise à jour du guide des textiles et mise à disposition des collectivités ▶ Suivi des démarches d'installation des bornes et des tonnages collectés sur les collectivités. ▶ Laner un appel à candidature pour les éco-centres du Siredom	▶ Développer l'installation des bornes (trouver le lieu d'implantation, privilégier la facilitation d'accès aux habitants) ▶ Sensibiliser les habitants sur les bons gestes à adopter : types de textiles acceptés, consignes à respecter lors du dépôt (en collaboration avec les éco organismes et le Siredom) ▶ Suivi des équipements et du tonnage collectés ▶ Transfert des données au Siredom
	Fiche 5 Promotion du Stop pub	▶ Mise à jour du kit ▶ Commande et distribution des autocollants à la demande des collectivités ▶ Suivi de l'évolution des boîtes aux lettres équipées et du respect des autocollants	▶ Évaluer le taux d'équipement des boîtes aux lettres ▶ Identifier des boîtes aux lettres « témoins » selon 2 critères : présence et absence de l'autocollant ▶ Connaitre les flux d'INA, (Imprimés non adressés) reçus pour les boîtes aux lettres non équipées (mensuel et annuel) sur une période d'une année. ▶ Voir la même évolution pour celles équipées ▶ Estimation du poids de déchets évités ▶ Transfert des données au Siredom

		SIREDOM	EPCI
Axe 2 **Actions éco-exemplaire des collectivités**	**Fiche 6** Développement du parc de jardins familiaux et vergers partagés du Siredom : autoconsommation et éco-consommation de fruits et légumes	▶ Rédiger une fiche méthode sur le bilan de l'opération Arrêt de l'opération	▶ Gestion et suivi des jardins familiaux et des vergers pédagogiques
	Fiche 7 Sensibilisation à la prévention destinée aux élus, aux personnels communaux et aux acteurs relais	▶ Recenser les besoins via les élus de toutes les collectivités ▶ Définir une date commune ou faire plusieurs réunions sur différentes dates. ▶ Présenter le module de formation réalisé par le prestataire ▶ Suivre avec les collectivités les actions mises en place	▶ Faire un diagnostic au début de la formation ▶ Répertorier les actions que les collectivités décident de mettre en place à travers une fiche d'enquête qui sera distribuée au début de la formation ▶ Prendre contact périodiquement avec les collectivités et les acteurs relais afin d'identifier les actions concrètement mises en place et leur évolution ▶ Transfert régulier des informations au Siredom
	Fiche 8 Promotion de la commande publique responsable au sein du Siredom	▶ Faire une veille réglementaire sur les nouvelles règles relatives à la commande publique ▶ Sensibiliser les agents du Siredom aux clauses socialement responsables lors de l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises pour parvenir à l'appropriation de la démarche ▶ Promouvoir un réseau d'échange de bonnes pratiques et leur diffusion. ▶ Élaborer des outils de communication de la commande publique responsable à l'usage des services ▶ Suivre l'action : économies réalisées, estimation du tonnage des déchets détournés	▶ Relever le coût de la commande publique au début et à la fin de l'action ▶ Faire la liste des actions mises en place ▶ Suivi des actions ▶ Transfert des données au Siredom

		SIREDOM	EPCI
Axe 2 **Actions éco-exemplaire des collectivités**	**Fiche 9** Installation de Give Box et promotion du don et de l'échange	▶ Promouvoir l'installation de givebox dans les collectivités et les ressourceries ▶ Resencer les give box déjà installés ▶ Tester l'installation de give box dans certains éco-centres ▶ Initier la démarche par l'implantation d'un équipement vitrine au siège du Siredom ▶ Gestion et suivi de l'équipement	▶ Trouver un lieu propice pour implanter l'équipement ▶ Gestion et suivi de l'équipement ▶ Transfert des données du suivi au Siredom
Axe 3 **Fédérer, animer et s'appuyer sur les réseaux d'acteurs relais, vecteurs de diffusion des informations**	**Fiche 10** Sensibilisation à destination des publics peu sensibilisés en matière de prévention et tri des déchets, en partenariat avec les bailleurs sociaux	▶ Appel à candidature et sélection du public : (associations de seniors, les établissements scolaires et/ou centre de loisirs, les habitants des bailleurs sociaux etc.) ▶ Mise à disposition du matériel et des outils de communication	▶ Animation à destination des publics cibles ▶ Suivi de l'opération et transfert des données au Siredom
	Fiche 11 Campagne d'information auprès des acteurs du BTP pour accompagner les pratiques	▶ Répertorier les entreprises en charge des BTP sur l'ensemble du territoire ▶ Travailler avec le service communication sur un guide de tri et de prévention des déchets du BTP ▶ Travailler avec le service déchèterie pour la récupération des tonnages des entreprises du BTP valorisés.	▶ Co-sensibilisation avec le Siredom des entreprises du BTP en lien avec les fédérations professionnelles ▶ Chaque EPCI doit faire le suivi des entreprises de BTP présentes sur leur territoire. ▶ Transmettre les données aux Siredom

		SIREDOM	EPCI
Axe 4 **Stratégie d'approche et d'animation dans la diffusion des messages de prévention permettant de toucher le plus grand nombre**	**Fiche 12** Réalisation d'une exposition itinérante sur la prévention des déchets	▶ Concevoir le programme et le contenu de l'exposition ▶ Informer les collectivités ▶ Informer le grand public des dates ▶ Etablir un planning de prêt avec les différents partenaires	▶ Promouvoir l'exposition auprès des diffentes collectivités ▶ Suivi de l'action
Axe 5 **Economie circulaire: écologie industrielle et territoriale et économie de fonctionnalité**	**Fiche 13** Communication sur les AMAP et les activités maraîchères et horticoles en circuit court locaux évitant la production de déchets d'emballages et de conditionnement intermédiaire	▶ Répertorier les AMAP du territoire afin de créer un listing par activité ▶ Organiser une réunion d'information ▶ Realyer la liste des AMAP	▶ Chaque EPCI doit répertorier les AMAP de son territoire
	Fiche 14 Conception d'un catalogue d'intervention et diffusion des jeux pédagogiques créés par le Siredom, à destination des scolaires confiés au tissu associatif local	▶ Formation de relais aux jeux du Siredom (association, animateur, etc…) ▶ Appel à candidature et établissements scolaires intéressés ▶ Mise à disposition du matériel et des jeux pédagogiques aux personnes relais	▶ Co-animation à destination des scolaires ▶ Suivi de l'opération et transfert des données au Siredom
	Fiche 15 Promotion du tri et de la prévention des déchets des marchés forains	▶ Recenser avec les EPCI les marchés forains ▶ Faire un diagnostic ▶ Former avec l'EPCI et/ou des associations ▶ Suivre le tonnage des déchets détournés ▶ Prévoir la collecte des déchets avec l'EPCI	▶ Mettre à disposition du Siredom la liste des marchés forains présents sur les territoires respectifs ▶ Former avec le Siredom ▶ Suivre l'opération et transmettre les données au Siredom ▶ Mettre à la disposition des marchés les outils et matériels nécessaires : bacs pour biodéchets, cartons, bois, déchets verts et résiduels) ▶ Prévoir la collecte des déchets avec le Siredom (voir subventions ADEME, Région et Département)

		SIREDOM	EPCI
Axe 5 **Economie circulaire: écologie industrielle et territoriale et économie de fonctionnalité**	**Fiche 16** Mise en réseau des acteurs du réemploi	▶ Répertorier tous les acteurs du réemploi ▶ Prise de contact avec les acteurs du réemploi ▶ Conception de l'évènement avec les acteurs du réemploi ▶ Coordonner la mise en place de cet évènement ▶ Mettre à disposition ce réseau pour les habitants et adhérents ▶ Créer une page dédiée sur le site internet du Siredom	▶ Répertorier les acteurs du réemploi et les mettre à la disposition du Siredom ▶ Participer à la mise en place de l'action ▶ Diffusion du sie dédié aux acteurs du réemploi
	Fiche 17 Initiative du Siredom vers les professionnels et les associations pour la réparation et le dépôt d'objets réutilisables	▶ Répertorier les ressourceries ▶ Suivi de l'action aurpès des recycleries/ressourceries ▶ Etablir une liste des entreprises pour réparer les objets au lieu de les jeter et en faire la promotion	▶ Relever les acteurs intéressés et en informer le Siredom ▶ Suivre et transmettre les données au Siredom

4. Moyens financiers et humains

Le budget qui sera alloué à la mise en œuvre du PLPDMA sera financé par le Siredom via les contributions versées par les 5 EPCI pour les 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix. Il fera également appel à ses partenaires, pour demander si besoin, des soutiens financiers et techniques compte tenu des actions à mener. C'est le cas par exemple du Conseil Départemental qui apporte son soutien financier aux associations dans le cadre de la mise en place de projet sur le développement durable.
Le service prévention souhaite créer des partenariats avec des relais afin de multiplier les moyens humains pour mettre en œuvre et suivre toutes les actions du PLPDMA. C'est la raison pour laquelle le Siredom fera appel à des prestataires externes ainsi qu'à des associations relais qui se chargeront de sensibiliser les habitants sur la prévention des déchets. De plus, le Siredom travaillera en partenariat avec ses collectivités adhérentes qui sont en cours d'élaboration de leur propre PLPDMA, afin de garantir la cohérence de certaines actions sur l'ensemble du territoire.
Le PLPDMA mobilisera également plusieurs services du Siredom : le service Communication pour la réalisation des guides, supports informatiques, affiches et promotion des actions sur les supports numériques du Siredom pour toutes les actions sur la sensibilisation des différents acteurs ; le service exploitation et gestion délégué se chargera de suivre les tonnages des déchets et leur évolution.

5. Les partenaires

La mise en œuvre du PLPDMA sur l'ensemble du territoire requiert une coopération durable entre les acteurs publics, privés et associatifs. Entres autres, nous pouvons citer : l'ADEME, la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne, la CCI, la CMA, les fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics, les acteurs de l'agro-alimentaire (dont le GAB

Ile-de-France), les EPCI et leurs communes membres, les associations, les annonceurs et distributeurs de publicité, les établissements scolaires présents sur le territoire, l'Education Nationale, les associations de seniors, les bailleurs sociaux, le réseau des AMAP, les centres d'accueil de loisirs, les commerçants, les entreprises du réemploi etc. Il est à noter que la liste n'est pas exhaustive et que de nouveaux partenaires potentiels peuvent être recensés par les collectivités adhérentes au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions.

→ **Liste des Sigles :**

CA : Communauté d'agglomération

CAVO : Communauté d'agglomération du Val-d 'Orge

CAVYVS : Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine

CC : Communauté de communes

CCEJR : Communauté de communes Entre Juine et Renarde

CCESE : Communauté de communes de l'Etampois Sud Essonne

CCVE : Communauté de communes du Val d'Essonne

DMA : Déchets Ménagers et assimilés

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPT : Établissement Public Territorial

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPD : Programme Local de Prévention

SIROM : Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères

SEDRE : Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes

SIEOM : Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères

SIREDOM : Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères

SIRTOM : Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Sud Francilien

	Objectifs (PRPGD)	Fiches-action	Cible	Indicateurs
Prévention et réduction des déchets	**Prévention : -10% des DMA** 2010, année de référence, production de 475 kg/an/habitant de déchets ménagers et assimilés sur le territoire du PLPD du Siredom **Objectif** : atteindre 428 kg/an/ habitant en 2020 donc réduire de 47 kg/an/habitant la production de DMA Avec les actions du premier PLPD, le Siredom est à -7,25 % de réduction des DMA. L'objectif de -7 % du premier PLPD est atteint. Pour le deuxième, il faut atteindre -10 % **Conclusion** : Le Siredom doit alors renforcer les actions sur les textiles et le gaspillage alimentaire. 100 % du textile collecté est valorisé. Par contre, le relais incinère 3 % du textile collecté. **Piste de réflexion** : y-a-t-il une possibilité de mettre en place les bornes d'éco-textiles dans des zones du territoire peu ou non équipés ? En 2017, on est à -7,52 % de réduction des DMA	**Fiche n°1** Promotion du compostage : domestique et collectif	• Habitants • Bailleurs	• Nombre de composteurs distribués/an et en cumulé • Nombre d'habitants participants • Nombre de formations dispensées • Nombre de personnes, référents locaux ou de structures relais • Nombre de bailleurs **Ratio du détournement :** 13,67 kg/hab/an, ce qui représente 2,9 % de l'objectif nationale de 10 %
		Fiche n°2 Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Consommateurs	• Nombre de participants • Tonnage de denrées détournées • Economie **Ratio du détournement :** Grâce aux caractérisations des OMR réalisées en 2017 un ratio de 2,37 % de produits alimentaires emballés sont jetés. Ils pourraient être évités à la suite à cette action.
		Fiche n°3 Mise à disposition de poules et de poulaillers	Habitants	L'analyse des données issue de l'opération poules de l'an dernier montre que 2 poules permettaient de réduire un total de 130,7 kg/an de déchets. **Ratio du détournement :** 0,031 Kg/hab/an, ce qui représente 0,01 % de l'objectif nationale de 10%. sachant que cette opération a débuté en 2016 sur le territoire avec 200 foyers participant à l'opération
		Fiche n°4 Promotion de la récupération des textiles	• Collectivités • Habitants • Associations	• Nombre de bornes implantées • Tonnages détournés **Ratio du détournement :** 1,94 kg/hab/an ce qui représente 0,41 % de l'objectif nationale de 10 % **A noter :** les caractérisations des OMR 2017 ont montré qu'on pouvait récupérer 2,69 % de textiles propres.
		Fiche n°5 Promotion du Stop pub	• Annonceurs • Distributeurs de publicité • Habitants • Collectivités	**Ratio du détournement :** 18,49 kg/hab/an si 100% des habitants du SIREDOM avaient un autocollant Stop pub. Ce qui représente 3,93% de l'objectif national de 10%.

	Objectifs (PRPGD)	Fiches-action	Cible	Indicateurs
Prévention et réduction des déchets	**Réduction des DAE/ déchets d'activités économiques** *L'Article L 541-1 I. 1°du code de l'environnement fixe l'objectif suivant: « Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, (. . .) en réduisant les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, en 2020 par rapport à 2010 »* • Au niveau national, stabiliser la quantité de déchets produite et si possible la baisser. • BTP : valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020	**Fiche n°11** Campagne d'information auprès des acteurs du BTP pour accompagner les pratiques	Entreprises du BTP	• Nombres de participants • Tonnages détournés **Ratio de détournement :** Actuellement sur le territoire du Siredom 29 211 kg de déchets inertes sont ramenés en déchèterie. 100 % de ces déchets sont valorisés. Ce chiffre comprend aussi bien les professionnels que les particuliers. **Objectif du SIREDOM :** Créer des déchèteries professionnelles qui permettront d'avoir des données chiffrées afin d'atteindre l'objectif de 70 % de valorisation sous forme de matière des déchets du BTP. La création de cette déchèterie est prévue en 2019.
		Fiche n°13 Soutien du Siredom au développement d'AMAP et d'activités maraîchères et horticoles en circuit court producteurs/ consommateurs locaux évitant la production de déchets d'emballages et de conditionnement intermédiaire	AMAP du territoire	• Nombre de participants à l'opération • Listing mis en ligne par le Siredom **Objectif du SIREDOM :** Evitement de déchets d'emballages. Les caractérisations des OMR réalisées en 2017 indiquent que 10,16 % d'emballages plastiques peuvent être encore valorisées. Cette action pourrait contribuer à l'atteinte de cet objectif
		Fiche n°15 Promotion du tri et de la prévention des déchets des marchés forains	• Marchands forains • Collectivités • Associations • Clients	• Suivi du projet, du diagnostic à la mise en place • Quantité de denrées consommables redistribuée aux associations **Ratio d'évitement :** La quantité de denrées consommables détournée. Le nombre de participants à l'opération (non estimable pour l'instant)
		Fiche n°17 Initiative du Siredom vers les professionnels et les associations pour la réparation et le dépôt d'objets réutilisables	• Associations d'insertion • Créateur de recycleries /ressourceries • Magasin de brocanteur	• Nombre de ressourceries/recycleries mis en place • Suivi des tonnages/volumes apportés **Objectif :** Création de 30 recycleries/ressourceries en Île de France d'ici 2019. Il y a actuellement 7 recycleries sur le territoire du Siredom : les Portes de l'Essonne, le Gâtinais, la Cave au grenier, La Fabrique à neuf (3 recycleries)
		Fiche n°8 Promotion de la commande publique responsable au sein du Siredom et de ses collectivités adhérentes	• Agents touchés par le processus d'élaboration et de rédaction des documents de consultation des entreprises • Entreprises qui répondent aux consultations	Economies réalisées lors du rapport d'activité pour chaque année et pour chaque type de commande effectuée.

	Objectifs (PRPGD)	Fiches-action	Cible	Indicateurs
Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (DEEE, textiles, mobilier,…)	*La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a inscrit le réemploi, la réutilisation et la réparation comme une priorité.*	**Fiche n°4** Promotion de la récupération des textiles	• Collectivités • Habitants • Associations	• Nombre de bornes implantées • Tonnages détournés **Ratio du détournement :** Le Siredom collecte 1,94 kg/hab/an. Le taux de réemploi est de 1,18 kg/hab/an. 66% des textiles récupérés sont vendus ou destinés à l'exportation
		Fiche n°6 Développement du parc de jardins familiaux et vergers partagés du Siredom : autoconsommation et éco-consommation de fruits et légumes	• Citoyens • Associations • Scolaires	• Suivi et échange avec les familles • Nombre de plateformes crées
		Fiche n°9 Installation de Give Box et promotion du don et de l'échange	• Elus et personnels des communes intercommunalité adhérentes • Personnels d'entreprises (La cible diffère en fonction du lieu d'implantation de l'équipement)	• Nombre d'équipements implantés • Enquête de perception de l'équipement • Estimation du poids des déchets déposés
		Fiche n°16 Mise en réseau des acteurs du réemploi avec création d'un évènement fédérateur sur le réemploi	• Associations • Entreprises du réemploi	• Nombre de participants • Questionnaire de satisfaction • Connaissance ou non de l'entreprise du réemploi par les habitants
		Fiche n°17 Initiative du Siredom vers les professionnels et les associations pour la réparation et le dépôt d'objets réutilisables	• Association d'insertion, • Créateur de recycleries / ressourceries	• Nombre de ressourceries /recycleries mises en place • Suivi des tonnages/volumes apportés

	Objectifs (PRPGD)	Fiches-action	Cible	Indicateurs
Réduire les DND	**Recyclage 65% des DND déchets non dangereux** • « *Augmenter la quantité des déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse».* Actuellement 44% des DND sont valorisés au Siredom	**Fiche n°1** Promotion du compostage : domestique et collectif	• Habitants • Bailleurs • Collectivités	• Nombre d'habitants participants • Nombre de formations dispensées • Nombre de personnes, référents locaux ou de structures relais • Nombre de collectivités **Ratio de valorisation possible :** 14 % de valorisation organique (compost et bois) **A noter :** 1,76 % de déchets de jardin se retrouvent dans les échantillons de caractérisations des OMR (2017) Cette action permettrait au final d'être à 15,76 % de valorisation organique.
		Fiche n°2 Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire	• Collectivités Habitants • Consommateurs • Acteurs de l'agro-alimentaire	• Nombre de participants • Tonnage de denrées collecté • Economie **Ratio de valorisation possible :** Grâce aux caractérisations des OMR de 2017, on pourrait valoriser 41,90 % de déchets alimentaires.
		Fiche n°4 Promotion de la récupération des textiles	• Collectivités • Habitants • Associations	• Nombre de bornes implantées • Tonnages valorisés **Ratio de valorisation possible :** 1,94 kg/hab/an ce qui représente 0,41 % de l'objectif national de 10 % **A noter :** Les caractérisations des OMR 2017 ont montré que l'on pouvait récupérer 2,69 % de textiles propres. Cette action nous permettrait au final d'être à 3,1 % de valorisation des textiles.
		Fiche n°15 Promotion du tri et de la prévention des déchets des marchés forains	• Marchand forains • Collectivités	• Suivi du projet, du diagnostic à la mise en place • Chiffres de valorisation des déchets **Pourcentage d'évitement :** non quantifiable pour l'instant
	Réduction des DND résiduels : Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, pour réduire les quantités résiduelles après valorisation.	**Fiche n°1** Promotion du compostage : domestique et collectif	• Habitants • Bailleurs	• Nombre d'habitants participants • Nombre de formations dispensées • Nombre de personnes, référents locaux ou de structures relais • Nombre de collectivités. **Ratio de valorisation possible :** 14 % de valorisation organique (compost et bois) **A noter :** 15,76 % de valorisation organique possible. 1,76 % de déchets de jardin issus des caractérisations des OMR 2017 peuvent être récupérés et valorisés.

	Objectifs (PRPGD)	Fiches-action	Cible	Indicateurs
Réduire les DND	**Réduction de l'enfouissement** • En 2020, réduire de 30 % les quantités de déchets non inertes admis en installation de stockage par rapport à 2010 • En 2025, réduire de 50 % les quantités de déchets non inertes admis en installation de stockage par rapport à 2010 Actuellement le SIREDOM enfouit 17,9 % du tonnage global de ses déchets	**Fiche n°1** Promotion du compostage : domestique et collectif	• Habitants • Bailleurs • Collectivités	• Nombre de formations dispensées • Nombre de personnes, référents locaux ou de structures relais • Nombre de collectivités **Ratio de valorisation possible :** Le Siredom valorise 77 kg/hab/an de déchets. 100 % des déchets verts sont recyclés **A noter :** Les caractérisations des OMR 2017 ont montré qu'on pouvait encore recycler 1,76 % de déchets de jardins.
		Fiche n°2 Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire	• Collectivités Habitants • Consommateurs • Acteurs de l'agro-alimentaire	• Nombre de participants • Tonnage de denrées non gaspillées • Economie **A noter :** Les caractérisations des OMR 2017 ont montré qu'on pouvait encore recycler 2,37 % de déchets alimentaires **Pourcentage d'évitement possible** : 2,37 % de produits alimentaires
		Fiche n°4 Promotion de la récupération des textiles	• Collectivités • Habitants • Associations	• Nombre de bornes implantées • Tonnages détournés **Ratio du détournement :** 1,94 kg/hab/an **A noter :** Les caractérisations des OMR 2017 ont montré qu'on pouvait récupérer 2,69 % de textiles propres.
		Fiche n°8 Promotion de la commande publique responsable au sein du Siredom et de ses collectivités adhérentes	• Agents touchés par le processus d'élaboration et de rédaction des documents de consultation des entreprises • Entreprises qui répondent aux consultations	Economies réalisées lors du rapport d'activité pour chaque année et pour chaque type de commande effectuée. **Pourcentage d'évitement :** non quantifiable pour l'instant
		Fiche n°9 Installation de Give Box et promotion du don et de l'échange	• Elus et personnels des communes/ intercommunalités adhérentes • Personnels d'entreprises (La cible diffère en fonction du lieu d'implantation de l'équipement)	Nombre d'équipements implantés Enquête de perception de l'équipement **Pourcentage d'évitement :** non quantifiable pour l'instant
		Fiche n°13 Soutien du Siredom au développement d'AMAP et d'activités maraîchères et horticoles en circuit court producteur/ consommateurs locaux évitant la production de déchets d'emballage et de conditionnement intermédiaire	• AMAP du territoire	• Nombre de participants à l'opération • Listing mis en ligne par le Siredom Les caractérisations des OMR réalisées en 2017 indiquent que 10,16 % d'emballages plastiques peuvent être encore valorisées. Cette action pourrait contribuer à l'atteinte de cet objectif.

	Objectifs (PRPGD)	Fiches-action	Cible	Indicateurs
Valorisation énergétique	• En 2020, la capacité annuelle d'élimination par incinération des déchets non dangereux non inertes sans valorisation énergétique ne doit pas être supérieure à 75 % de la quantité des déchets non dangereux non inertes admis en installation d'élimination par incinération des déchets non dangereux non inertes sans valorisation énergétique en 2010. • En 2025, la capacité annuelle d'élimination par incinération des déchets non dangereux non inertes sans valorisation énergétique ne doit pas être supérieure à 50 % de la quantité des déchets non dangereux non inertes admis en installation d'élimination par incinération des déchets non dangereux non inertes sans valorisation énergétique en 2010. • Sur le territoire du Siredom 52 % des déchets sont incinérés en 2017. Le Siredom est alors dans les normes de l'objectif fixé l'horizon 2020, mais doit continuer à travers ces fiches à limiter l'incinération des déchets non dangereux non inertes afin que les déchets incinérés ne dépassent pas les 50 % d'ici 2025.	**Fiche n°4** Promotion de la récupération des textiles	• Collectivités • Habitants • Associations	• Nombre de bornes implantés • Tonnage détourné **Pourcentage d'évitement :** Grace aux caractérisations des OMR réalisées en 2017 2,69 % de textiles pourraient être évités.
		Fiche n°5 Promotion du Stop pub	• Annonceurs • Distributeurs de publicité • Habitants • Collectivités	**Pourcentage d'évitement :** Grace aux caractérisations des OMR réalisées en 2017 1,35 % de déchets (Journaux, magazines et revues Imprimés publicitaires) pourrait être évités et recyclés
		Fiche n°9 Installation de Give Box et promotion du don et de l'échange	• Elus et personnels des communes/ intercommunalités adhérentes • Personnels d'entreprises	• Nombre d'équipements implantés • Enquête de perception de l'équipement • Tonnages détournés **Pourcentage d'évitement :** non quantifiable pour l'instant
		Fiche n°13 Soutien du Siredom au développement d'AMAP et d'activités maraîchères et horticoles en circuit court producteurs/ consommateurs locaux évitant la production de déchets d'emballage et de conditionnement intermédiaire	• AMAP du territoire	Nombre de participants à l'opération Listing mis en ligne par le Siredom **Pourcentage d'évitement :** Les caractérisations des OMR réalisées en 2017 indiquent que 10,16 % d'emballages plastiques peuvent être encore valorisés. Cette action pourrait contribuer à l'atteinte de cet objectif

	Objectifs (PRPGD)	Fiches-action	Cible	Indicateurs
Extension des consignes du tri	**Étendre progressivement les consignes de tri à 100% des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2020** Au vu de la fusion Siredom et SICTOM du Hurepoix, le Siredom doit étendre l'extension des consignes de tri sur les nouvelles communes adhérents d'ici l'horizon 2020 (37 nouvelles communes). • Ratio pour les emballages avec extension Siredom 2017 : 43,86 kg/hab/an • Ratio pour les emballages sans extension ex SICTOM du Hurepoix 2017 : 39,32 kg/hab/an Tonnage possible récupérable grâce à l'extension des consignes de tri sur le territoire de l'ex SICTOM du Hurepoix : 166 345,6 kg Les fiches-actions retenues pour cet objectif sont peu quantifiables. Toutefois, la mise en œuvre de ces fiches doit permettre de valoriser 10,16% d'emballages plastique. Ce qui permettrait de ne plus les retrouver dans les OMR.	**Fiche n°10** Sensibilisation à destination des publics peu sensibilisés en matière de prévention et tri des déchets, en partenariat avec les bailleurs sociaux	• Les associations de personnes seniors (formés par les agents du Siredom) • Adhérents • Communes. • Les habitants des bailleurs sociaux • Secteurs où la qualité du tri reste basse.	• Dispositif intermédiaire : régulation des objectifs et prise de mesures si nécessaire avant la fin d'année. • Dispositif sur les responsabilités • Caractérisation du secteur sensibilisé en amont et en aval. • Nombre de collectivités et de participants **Pourcentage d'évitement :** Grace aux caractérisations des OMR réalisées en 2017 10,16 % d'emballages plastiques peuvent être encore valorisés.
		Fiche n°7 Sensibilisation à la prévention destinée aux élus, aux personnels communaux et aux acteurs relais	• Elus, • Personnels communaux • Associations et Entreprise local	• Suivi mis en place avec les différents partenaires de l'action **Pourcentage d'évitement :** non quantifiable pour l'instant
		Fiche n°14 Conception d'un catalogue de programmes d'intervention et diffusion des jeux pédagogiques créés par le SIREDOM, à destination des scolaires confiés au tissu associatif local	• Associations • Collectivités • Etablissements scolaires • Accueils de loisirs	• Nombre d'associations formées • Nombre d'interventions en milieu scolaires par les associations • Questionnaire de satisfaction rempli par les enseignants et participants. • Nombre de formations dispensées par les agents aux futurs animateurs • Nombre de jeux prêtés • Questionnaires à destination des enseignants et personnes ayant utilisé les jeux **Pourcentage d'évitement :** non quantifiable pour l'instant
		Fiche n°12 Réalisation d'une exposition itinérante	• Habitants en lien avec les adhérents, • Associations • Collectivités	• Nombre de formations dispensées • Nombre de participants aux formations • Nombre de référents locaux et associations • Questionnaire de satisfaction en fin de formation **Pourcentage d'évitement :** non quantifiable pour l'instant
		Fiche n°15 Promotion du tri et de la prévention des déchets des marchés forains	• Marchand forains • Collectivités • Associations • Clients	• Suivi du projet, du diagnostic à la mise en place • Chiffres de valorisation des déchets • Quantité de denrées consommables redistribuée aux associations **Pourcentage d'évitement :** non quantifiable pour l'instant